



PREMIER MINISTRE  
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

# Rapport d'activité 2015

Direction des services  
administratifs et financiers



# Table des matières

<b>1. LES FAITS MARQUANTS 2015</b> .....	<b>5</b>
1.1. LA RÉFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES SGAR.....	6
1.2. LE RENFORCEMENT DES MESURES DE SÉCURITÉ.....	7
1.3. LES MESURES EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS.....	8
1.4. LES MESURES EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE.....	9
1.5. LE BAROMÈTRE SOCIAL.....	9
1.6. LA PRÉPARATION DU RIFSEEP.....	10
1.7. LES ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE SOUTENU.....	11
1.8. LA STRUCTURATION DU PROGRAMME SÉGUR-FONTENOY.....	12
<b>2. LE SOUTIEN AU QUOTIDIEN</b> .....	<b>14</b>
2.1. LES AFFAIRES FINANCIÈRES.....	15
2.2. LES RESSOURCES HUMAINES.....	21
2.3. LA LOGISTIQUE ET L'IMMOBILIER.....	25
2.4. L'INFORMATIQUE.....	29
2.5. LE CONTENTIEUX ET L'INDEMNISATION DES VICTIMES.....	32
2.6. LA MÉDECINE DE PRÉVENTION.....	33
2.7. LE SOUTIEN DU PÉRIMÈTRE DÉCONCENTRÉ.....	34
<b>3. LES CHANTIERS DE MODERNISATION</b> .....	<b>36</b>
3.1. L'OPÉRATION SÉGUR-FONTENOY 3.20.....	37
3.2. LA MUTUALISATION DES FONCTIONS SUPPORT.....	41
3.3. LA PRÉPARATION DU DÉPLOIEMENT DE RENOIRH.....	43
3.4. LA DÉMATÉRIALISATION.....	44
3.5. LA DSAF SE TRANSFORME.....	46
<b>ANNEXES - LES MOYENS DE LA DSAF</b> .....	<b>48</b>
3.6. ANNEXE 1 – LES MOYENS HUMAINS.....	49
3.7. ANNEXE 2 – LES MOYENS BUDGÉTAIRES.....	50



# 1. Les faits marquants 2015

## 1.1. La réforme de l'organisation territoriale de l'Etat et l'accompagnement des SGAR

► La réforme de l'organisation territoriale de l'État a été initiée par la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, qui a redessiné le contour des régions, créant, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, sept nouvelles régions aux territoires élargis. 13 régions ont ainsi succédé aux 22 régions métropolitaines antérieures.

La DSAF (direction des services administratifs et financiers) gère une partie des emplois des secrétariats généraux pour les affaires régionales (services des préfetures de région), représentant en 2015 un peu plus de 200 agents directement concernés par la nouvelle délimitation des régions. D'autres agents du ministère de l'intérieur et de la direction générale de la cohésion sociale ont également été concernés par la redéfinition de la carte des régions.

La réforme des SGAR a demandé un accompagnement particulier de la part des services du Premier ministre (SPM) et du ministère de l'intérieur, puisque ces structures ont fait l'objet d'une réorganisation spécifique :

- d'une part, parce que leurs missions ont été significativement revues dans le cadre de la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015 ;
- d'autre part, car ces services, constituant l'équipe rapprochée du préfet de région, ont dû se regrouper plus rapidement (une implantation multisites pérenne ayant été écartée) et sur une durée plus courte – échéance juin 2016 – que les directions régionales de l'Etat, qui disposent de 3 ans pour se réorganiser.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 9 septembre 2015 (Ministère de la fonction publique), un plan d'accompagnement RH de la réforme concernant les personnels en SGAR a été mis en œuvre dans les SPM.

### *C'était le 31 juillet 2015 - Présentation de la nouvelle organisation régionale*



La réforme territoriale de l'État est l'occasion de moderniser en profondeur le fonctionnement des services de l'État. A cette fin, des préfets préfigurateurs ont été nommés le 22 avril et ont élaboré des propositions d'organisation. Sur cette base, le Gouvernement a arrêté la nouvelle organisation régionale de l'État en conseil des ministres du 31 juillet 2015.

Dans chaque région fusionnée, il y aura l'an prochain un seul préfet de région, un seul recteur de région académique, un seul directeur général d'agence régionale de santé et un seul directeur régional pour chaque réseau ministériel.

Cette réforme poursuit cinq objectifs : simplifier ; mettre en cohérence l'action de l'État sur le territoire ; renforcer la proximité ; améliorer l'efficacité, faire des économies, moderniser les méthodes de travail ; conforter l'équilibre des territoires.

## 1.2. Le renforcement des mesures de sécurité

### *C'était le 7 janvier 2015 - Vigipirate : alerte attentat en Ile-de-France*



Le Premier ministre a décidé de relever le plan Vigipirate au niveau « alerte attentat », niveau le plus élevé, sur l'ensemble de la région Ile-de-France.

Les organes de presse, les grands magasins, les lieux de culte ainsi que les transports vont faire l'objet immédiatement d'une protection renforcée.

Toutes les forces disponibles sont mobilisées et des renforts civils et militaires seront déployés dans le cadre du plan Vigipirate

► Comme suite à la décision du Premier ministre de relever le plan Vigipirate au niveau "alerte attentat", la DSAF a mise en œuvre un dispositif de renforcement des mesures de sécurité basé sur les principes suivants : adapter le niveau de la sécurité au niveau de sensibilité - éviter de sous-estimer ou de surestimer - s'adapter à l'évolution de la menace.

#### **Une cellule opérationnelle transverse et des réunions interservices régulières**

Une cellule dédiée a été mise en place, composée des membres du comité de direction de la DSAF (CODIR) et du responsable de sécurité des systèmes d'information (RSSI) de la DSAF, du haut fonctionnaire de sécurité adjoint (HFDS adjoint), du médecin de prévention, du conseiller de prévention et du commandant militaire de l'Hôtel de Matignon.

La DSAF a organisé et piloté des réunions d'information hebdomadaires avec la participation active des chefs de services des SPM enrichies par des communications régulières et dématérialisées.

#### **Un plan d'actions adapté et évolutif en administration centrale**

Un plan d'action a été élaboré et activé, prévoyant notamment :

- la limitation des accès et des contrôles renforcés pour les personnes, les courriers et colis ;
- des nouvelles règles de stationnement pour les véhicules et leur contrôle ;
- une surveillance accrue sur les sites internet ;
- des formations à la sensibilisation sur la sécurité.

Sites concernés	Travaux de sécurisation réalisés
69, rue de Varenne	Renforcement de l'installation de vidéosurveillance
35, rue Saint-Dominique	Vidéosurveillance remplacée, sécurisation de l'accès au site et au parking
35, rue Saint-Dominique	Mise en place des contrôles d'accès, centralisation
19, rue de Constantine	Mise en place d'un sas de sécurité et contrôle d'accès
18, rue Vaneau	Installation d'un visiophone, remplacement de la vidéosurveillance
70, rue de Varenne	Centralisation de la vidéo surveillance de certains sites
66, rue de Bellechasse	Installation de la vidéosurveillance
68, rue de Bellechasse	Remise à niveau de l'installation de vidéosurveillance
18 rue de Martignac	Remplacement du contrôle d'accès et installation de caméras
113, rue de Grenelle	Mise en service des contrôles d'accès et caméras

#### **Un plan d'actions dédié aux services déconcentrés**

Un plan d'action dédié aux directions départementales interministérielles (DDI) porte plus particulièrement sur l'accueil, le contrôle, la communication avec le préfet, les véhicules, la cyber sécurité et les réactions des agents.

## 1.3. Les mesures en faveur des travailleurs handicapés



► En 2015, le taux d'emploi légal des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est de 7,95% au sein de la DSAF. Cette même année, la politique handicap s'est élargie. Désormais, plus de 2 700 agents peuvent être bénéficiaires des actions mises en œuvre à destination des personnes en situation de handicap. La politique handicap mise en œuvre dans les SPM s'articule autour des 4 axes définis lors du renouvellement de la convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

### *C'était le 30 juin 2015* - Signature de la convention entre les SPM et le FIPHFP



Dans son discours, Serge Duval, directeur des services administratifs et financiers (DSAF), a rappelé l'entière mobilisation des SPM dans une politique volontariste en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette politique s'appuie sur un plan d'actions ambitieux dont l'un des objectifs majeurs est d'atteindre un taux d'emploi légal de 6% en 2017. Ainsi, pour ces trois années, les SPM s'engagent à recruter 24 agents et 24 apprentis en situation de handicap.

Cet objectif nécessitera la mobilisation de l'ensemble des services.

Pour soutenir ce plan d'action triennal, le budget total alloué par le FIPHFP, s'élève à 966 912 €, dont 91 166 € sur les fonds propres des SPM.

#### **1. Former, informer et sensibiliser les agents des SPM à la problématique du handicap**

La DSAF a organisé pour la première fois en 2015 des actions de sensibilisation durant la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. Par ailleurs, comme chaque année, une sensibilisation au handicap a été dispensée aux nouveaux arrivants.

#### **2. Favoriser le maintien dans l'emploi et la mobilité des agents en situation de handicap**

La DSAF a procédé à l'aménagement de nombreux postes de travail. Les aides à la compensation du handicap ont connu un accroissement significatif. Deux types de dépenses ont particulièrement augmenté : le transport adapté domicile-travail et l'aide à l'acquisition de prothèses et orthèses.

#### **3. Optimiser le recrutement direct des personnes en situation de handicap**

Un projet de mentorat a été conduit pour favoriser la future insertion professionnelle de deux étudiants en situation de handicap. En outre, 152 candidatures spontanées ont donné lieu à 16 entretiens de recrutement. À l'issue du processus, quatre travailleurs handicapés ont été recrutés pour des missions temporaires et deux sur des postes pérennes.

#### **4. Développer les partenariats avec les établissements et services d'aide par le travail**

Cette démarche a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap qui ne peuvent accéder à un emploi en milieu ordinaire.

### *C'était en novembre 2015*

#### Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées



Environ 300 personnes ont participé aux divers ateliers et manifestations proposés par la DSAF : ateliers sensoriels, exposition de photographies, conférence de sensibilisation des cadres, théâtre-forum...

## 1.4. Les mesures en faveur de l'apprentissage

► Dans le cadre de la politique de développement de l'apprentissage décidée par le Président de la République et le Gouvernement, le recrutement de dix mille apprentis est attendu dans la fonction publique d'État d'ici 2017. 4 390 apprentis ont déjà été engagés dès la rentrée scolaire et universitaire 2015/2016.

Dans une démarche d'exemplarité, les entités du périmètre des SPM se sont mobilisées dans la mise en œuvre de cette politique publique au cœur des priorités gouvernementales. Soixante-huit jeunes sont actuellement en apprentissage, dépassant les objectifs de recrutement fixés.

Ces apprentis exercent dans des domaines d'activité extrêmement variés. Les niveaux de diplômes visés sont pour deux tiers des diplômes de niveau master-licence et pour 15% d'entre eux un niveau bac+2 ou bac. Huit apprentis de niveau CAP concernent la logistique des cabinets ministériels. La durée des apprentissages varie entre neuf et trente-six mois, deux cinquièmes dépassant vingt-quatre mois.

En outre, l'ensemble des services ont accordé une attention particulière :

- aux maîtres d'apprentissage avec la mise en place par la DSAF d'une formation centralisée spécifique ;
- aux apprentis en situation de handicap avec le recrutement de quatre apprentis en situation de handicap lors de l'exercice 2015/2016, conformément à l'objectif de recrutement visé ;
- à la communication interne (création d'une rubrique apprentissage sur Maignon Infos Service) et externe (participation à différents salons et forums, en concertation avec la DGAFP).

### L'apprentissage dans les SPM



La DSAF soutient les services dans leur recherche d'apprentis et/ou de Centre de formation d'apprentis (CFA) en s'appuyant sur le réseau qu'elle a constitué :

- écoles, universités et CFA ;
- région Ile-de-France ;
- direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Ile-de-France ;
- Chambre de commerce et d'industrie de Paris-Ile-de-France.

## 1.5. Le baromètre social



► La DSAF est activement engagée depuis plusieurs années dans la prévention des risques psychosociaux (RPS) et dans l'amélioration de la qualité de vie au travail, conformément à l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail. A cette fin, la DSAF, avec plusieurs services du périmètre ministériel, a décidé de réaliser un baromètre social pour mesurer le bien-être au travail des agents.

Cette action s'inscrit dans le cadre du plan de prévention des RPS, élaboré à la suite du diagnostic effectué en 2011 en concertation avec les représentants du personnel. Ce baromètre social sera réalisé tous les 18 mois, à compter d'octobre 2015, afin de mesurer les évolutions de la perception des agents.

Cette sollicitation directe des agents sur leur ressenti en matière de qualité de vie au travail constitue une opportunité de contribuer à l'amélioration de la prévention des RPS mais aussi de favoriser la cohésion entre les agents du périmètre ministériel.

Le baromètre social concerne les SPM engagés avec la DSAF dans un plan de prévention des RPS ainsi que les services concernés par le projet de regroupement immobilier sur le site Ségur.

La DSAF apporte, par ailleurs, son appui méthodologique aux services qui souhaitent engager ce type de démarche de manière autonome.

Le projet de questionnaire a été élaboré en référence au modèle de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), en concertation avec les représentants du personnel et les employeurs concernés par cette action, afin de prendre en compte les spécificités des SPM.

En termes de méthodologie, l'anonymat et la confidentialité des réponses individuelles sont assurés. L'accès au questionnaire se fait par un lien électronique vers la plateforme externe LimeSurvey. Les réponses sont analysées en externe par l'institut spécialisé dans les sondages d'opinions, OpinionWay, titulaire du marché mutualisé interministériel pour ce type de prestation.

Pour cette première diffusion, 56% des agents sollicités ont répondu au questionnaire, ce qui représente 1 424 répondants sur 2 554 agents sollicités. Ce taux élevé de participation démontre l'intérêt des agents pour la démarche.

L'analyse des résultats de la première diffusion du questionnaire a permis de démontrer que la majorité des agents des SPM se déclare satisfaite de ses conditions de travail, tant sur le plan matériel que sur le plan humain. Des attentes sont néanmoins exprimées par les agents concernant la qualité de l'accompagnement RH et du soutien dans les situations difficiles. Les agents souhaitent, en outre, un meilleur accès aux informations interservices au sein du périmètre ministériel.

Au regard de ces résultats, une réflexion est engagée depuis le 1<sup>er</sup> février 2015 par la DSAF avec les représentants des services concernés par le baromètre social, les représentants du personnel et les membres du réseau de prévention des risques psycho-sociaux de la direction, afin de définir, de manière coordonnée, un socle commun d'actions pour améliorer la perception des agents sur leur qualité de vie au travail.

## 1.6. La préparation du RIFSEEP

► **Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (RIFSEEP). Ce nouveau régime indemnitaire de référence, applicable à tous les fonctionnaires en fonction dans les SPM, est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

Afin de préparer la bascule vers ce nouveau régime indemnitaire dans les meilleures conditions sur les plans juridique et technique, mais également d'anticiper les modalités de fonctionnement, il était attendu des ministères qu'ils élaborent des doctrines de gestion indemnitaire devant être transmises au guichet unique DGAFP - Direction du budget de Bercy lors de leur saisine, avant le 31/12/2015.

Dans cette perspective, la DSAF a adopté une méthode de travail participative visant à impliquer tous les acteurs concernés par l'élaboration de ce nouveau régime indemnitaire.

Trois groupes de travail ont ainsi été organisés par le bureau de la gestion des personnels titulaires, expertise de la paie, réglementation (BGTEPR) pour étudier chaque aspect du dispositif indemnitaire et définir les modalités de gestion les plus pertinentes à même de permettre un fonctionnement pérenne, partagé et transparent du RIFSEEP.

Ces groupes ont réuni :

- les services payeurs (DILA, ENA, SGDSN et DSAF), parfois autonomes dans leur gestion indemnitaire ;

- les grands services employeurs, susceptibles de faire de l'indemnitaire une variable de négociation lors des recrutements ;
- les organisations syndicales.

A huit reprises entre janvier 2015 et décembre 2015, les trois groupes ont abordé les questions liées à la bascule vers le nouveau régime et celles liées à la gestion quotidienne des nouveaux entrants. Cela a permis d'isoler les propositions les plus opportunes et cohérentes avec les objectifs stratégiques poursuivis, au premier rang desquels figurent la reconnaissance de la variété des parcours professionnels et des acquis de l'expérience des agents, la promotion de la mobilité et la question de la masse salariale.

A l'issue de ces échanges, chaque point abordé a contribué à l'élaboration de la circulaire de gestion des SPM. Le projet, issu de ces réflexions, a fait l'objet d'un large consensus avec les ordonnateurs et les services employeurs. Il a ensuite été présenté et discuté avec les organisations syndicales.

Enfin, la circulaire de gestion a fait l'objet d'un avis favorable rendu lors du Comité technique ministériel du 17 décembre 2015.

Ce cycle de concertation, accompagné d'un plan de communication notamment auprès des correspondants RH, et via l'Intranet sur Matignon info services, a permis une mise en œuvre juridique et technique du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## 1.7. Les évolutions du périmètre soutenu

► La DSAF exerce les missions de soutien au bénéfice d'une trentaine d'entités en administration centrale et près de 260 en administration déconcentrée. Ce périmètre a connu, en 2015, les évènements suivants :

- |                |   |
|----------------|---|
| <i>Avril</i>   | Création du délégué interministériel à la mixité sociale dans l'habitat<br><br>Nomination de M. Marc GUILLAUME, secrétaire général du Gouvernement (SGG)  |
| <i>Mai</i>     | Nomination de M. Serge DUVAL, directeur des services administratifs et financiers (DSAF)  |
| <i>Juillet</i> | Création de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR) : elle reprend les compétences confiées à la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS) auxquelles s'ajoutent d'autres missions spécifiques |
| <i>Août</i>    | Nomination de Clotilde VALTER, secrétaire d'Etat chargée de la réforme de l'Etat et de la simplification  |

## 1.8. La structuration du programme Ségur-Fontenoy



- La DSAF est chargée, depuis 2011, de conduire le projet de regroupement, sur le site Ségur-Fontenoy, de services du Premier ministre, d'autorités administratives indépendantes et de deux cabinets ministériels.

L'année 2015 a été marquée par la structuration de l'opération Ségur-Fontenoy qui entrait alors dans une phase plus opérationnelle. Une Direction de programme a ainsi été créée mi-avril au sein de la DSAF pour assurer le pilotage global de l'opération, et coordonner, dans ce cadre, les différents projets qui la composent, élaborer et piloter le budget, et mettre en œuvre les actions de communication et de conduite de changement à destination des personnels concernés.

Ceci s'est notamment traduit par la mise en place d'une comitologie adaptée permettant d'associer plus étroitement les différentes parties prenantes à l'opération, par la structuration des projets des groupes de travail instaurés en 2014, par la préparation d'un budget dédié à l'opération dans le cadre du PLF 2016 ou encore par l'élaboration d'un plan de communication et de conduite du changement.

Par ailleurs, l'évolution des besoins en postes de travail, entre 2012 et 2015, des structures devant rejoindre l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy, a conduit à stabiliser en juillet 2015 la liste finale de ces entités.

Enfin, un programme de mutualisations a été fixé par la directrice de cabinet du Premier ministre et le SGG ayant pour objectif de mutualiser certaines fonctions support dans le cadre de l'opération Ségur-Fontenoy.



### Les entités rejoignant le site

Depuis 2012, deux évolutions importantes sont intervenues avec la création du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et le rattachement au Premier ministre du Secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP), conduisant à revoir la liste des entités concernées par le regroupement à Ségur-Fontenoy qui avait été précédemment arrêtée. Il a ainsi été arbitré, lors de la réunion interministérielle du 16 juillet, que ces deux services emménageront sur le site Ségur-Fontenoy. Compte tenu de leur besoins en postes de travail et de la capacité du site, il a, dans le même temps, été décidé que des services initialement

prévus n'emménageront pas en définitive à Ségur-Fontenoy et que le ministère des Affaires sociales n'y disposera pas de postes de travail.

### **Les instances de pilotage**

Outre le Comité de suivi réunissant régulièrement la Sovafim, la Direction du Budget, France Domaine et la DSAF pour faire un point d'avancement du chantier et étudier les demandes de modifications de travaux émanant de la Sovafim ou de l'Etat, de nouvelles instances de gouvernance ont été mises en place à partir de juillet 2015 afin de renforcer l'information et la concertation avec les entités rejoignant l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy.

Le Comité directeur, présidé chaque trimestre par le SGG s'est tenu les 23 juillet et 29 octobre tandis que le Comité de pilotage, présidé par le DSAF du Premier ministre, a réuni, chaque mois, les secrétaires généraux.

Un comité de pilotage dédié à l'emménagement du Défenseur des droits et de la CNIL a également été instauré.

### **Une structuration de l'opération Ségur-Fontenoy en 57 projets**

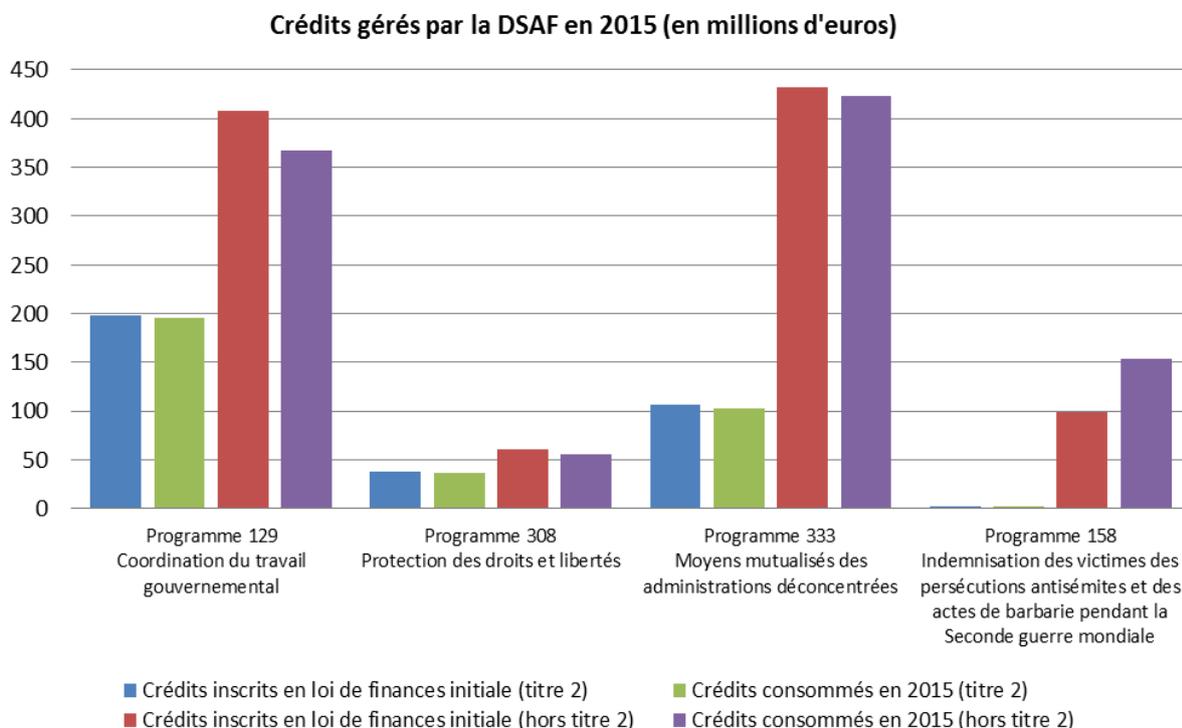
Les thématiques des sept groupes de travail, en place depuis 2014, ont été structurées en projets avec, pour chacun d'eux, des objectifs, des livrables et des échéances bien définis. 57 projets au total ont été identifiés pour, d'une part, déterminer et mettre en œuvre les différents équipements et prestations à déployer pour le bon fonctionnement des entités sur place et l'exploitation du bâtiment, et d'autre part élaborer l'organisation des activités et fonctions mutualisées.

Afin de favoriser la co-construction avec les entités rejoignant le site Ségur-Fontenoy de leur futur cadre de travail, la majorité de ces projets sont pilotés avec des référents travaillant au sein de ces entités.

## 2. Le soutien au quotidien

## 2.1. Les affaires financières

### 2.1.1. La gestion budgétaire



Sur les quatre programmes budgétaires gérés par la DSAF, l'exécution 2015 s'est élevée à 335,9 M€ en masse salariale (titre 2) et à 999,5 M€ sur les autres dépenses (hors titre 2). Ce montant est conforme aux ouvertures inscrites en loi de finances 2015, à l'exception du programme 158, pour lequel 54,5 M€ ont été ouverts par décret d'avance en octobre 2015 afin de financer un accord entre la France et les États-Unis relatif à l'indemnisation de certaines victimes de la Shoah déportées depuis la France, signé à Washington le 8 décembre 2014 puis approuvé par le Parlement le 9 juillet 2015.

Le respect des enveloppes budgétaires allouées en loi de finances initiale a pu être assuré en dépit de fortes contraintes budgétaires qui ont caractérisé la gestion 2015 : ces contraintes ont résulté, d'une part, de la prise en charge de nouvelles structures rattachées aux SPM (cf. chapitre relatif aux évolutions du périmètre), d'autre part des premières dépenses significatives liées au projet Ségur-Fontenoy, et enfin des conséquences des attentats terroristes de janvier et novembre 2015, qui ont conduit à augmenter les dépenses logistiques de sécurité (gardiennage, sécurisation de sites) et à renforcer les moyens humains et matériels des services de renseignement (fonds spéciaux, crédits du Groupement d'intervention et de contrôle, création de la commission nationale de contrôle des techniques de renseignement). Ces dépenses imprévues ont nécessité un dégel partiel de la réserve de précaution du programme 129.

## Focus : l'organisation financière des SPM

Suite à la parution du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), la fonction financière au sein des SPM est organisée de la façon suivante :

► **La fonction de responsable de la fonction financière ministérielle (RFFIM)** est exercée par le DSAF pour le compte du SGG sur l'ensemble du périmètre budgétaire des SPM. Ce périmètre recouvre treize programmes correspondant à quatre missions (« Direction de l'action du Gouvernement », « Politique des territoires », « Conseil et contrôle de l'Etat », « Anciens combattants, mémoire et lien avec la Nation ») et à un budget annexe (« Publications officielles et information administrative »).

La DSAF assure directement le suivi des programmes 129 « Coordination du travail gouvernemental », 308 « Protection des droits et libertés », 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » et 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde guerre mondiale ». En revanche, pour les autres programmes, la fonction de RFFIM n'est exercée qu'à l'occasion de la production du document de répartition initiale des crédits et des emplois (DRICE) et pour le suivi des retraits d'engagements juridiques basculés. S'agissant du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes, cette organisation a été matérialisée par une convention.

► **La DSAF assiste et représente le SGG (SGG) dans ses fonctions de responsable de programme pour les programmes 129, 308, 333 et 158.** Le suivi de la gestion des programmes 129 et 308 donne lieu à l'organisation de comités de pilotage biannuels présidés par le SGG. Le dialogue de gestion réalisé pour le programme 333 s'appuie sur un réseau de gestionnaires locaux placés auprès des SGAR. Il débouche sur une notification de ressources aux préfets de région responsables de budget opérationnel de programme (BOP) sur une base annuelle.

Deux comptes-rendus de gestion (CRG) sont établis annuellement par la DSAF pour les programmes de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et pour le programme 158. La DSAF transmet au CBCM chaque CRG établi au niveau du programme et chaque CRG établi au niveau du BOP.

Par ailleurs, pour les programmes de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et le programme 158, la DSAF prépare les différentes conférences organisées par la direction du Budget et rédige les documents budgétaires.

► **Le DSAF est responsable du BOP Soutien du programme 129, qui regroupe les crédits de personnel, de fonctionnement, d'intervention, d'investissement et les dépenses d'opérations financières destinés aux services soutenus par la direction (cabinet du Premier ministre, Secrétariat général du Gouvernement, Service d'information du Gouvernement, Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, du Conseil national des communes « compagnon de la Libération », Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives).** Le BOP Soutien intègre également des crédits de fonctionnement correspondant à un nombre élevé de services (par exemple, la Mission interministérielle de lutte contre les dérives sectaires, l'Observatoire de la laïcité, la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme). En 2015, une unité opérationnelle (UO) dédiée au projet Ségur-Fontenoy a été créée au sein du BOP Soutien.

La DSAF est également responsable du BOP « Indemnisations » du programme 158, qui regroupe les crédits de personnel et de fonctionnement de la Commission d'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS) ainsi que les crédits d'intervention correspondant aux trois dispositifs d'indemnisation portés par le programme 158.

Enfin, la DSAF assure des prestations de soutien budgétaire au bénéfice de services disposant d'un BOP spécifique : Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) et Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), dont les crédits sont inscrits sur le programme 308 « Protection des droits et libertés ».

## 2.1.2. Le centre de services partagés financiers des SPM (CSPF-SPM)

► **Le centre de services partagés financiers mutualise les activités de saisie, après contrôle, des opérations budgétaires et comptables relatives à l'exécution des dépenses et des recettes, ainsi que celles relatives à la gestion des immobilisations. Le périmètre d'activité du CSPF-SPM couvre 24 services ordonnateurs (« services prescripteurs ») des SPM.**

Le CSPF-SPM a pour objectif d'offrir des prestations de qualité aux services prescripteurs, de valoriser les métiers financiers et d'optimiser les conditions d'utilisation du système d'information budgétaire et comptable de l'État Chorus.

D'une façon générale, il exerce également une mission d'information et de conseil sur la mise en œuvre de la réglementation financière. Il définit pour son périmètre les procédures et les modes opératoires associés aux transactions dont il a la charge. Dans le cadre d'une démarche de qualité associée aux prestations de son périmètre, il met en œuvre un dispositif d'évaluation et de maîtrise des risques financiers permettant de les identifier, d'en assurer la gestion et ainsi de prendre les mesures nécessaires pour en limiter les effets.

L'activité 2015 du CSPF en chiffres (volumétrie)		
Domaine budgétaire et restitutions	Domaine dépenses	Domaine recettes
<b>6 197</b>	<b>27 573</b>	<b>1 257</b>
mouvements budgétaires	transactions	transactions

### Carte d'achat

En 2015, le CSPF a assuré la gestion dans Chorus de 10 programmes de cartes d'achat, représentant 48 titulaires de cartes actives sur son périmètre.

### Gestion des actifs

Durant l'année 2015, le CSPF-SPM a saisi et suivi en gestion 82 nouvelles immobilisations. A *contrario*, 13 sont sorties de l'inventaire comptable.

### Domaine recettes

La stabilisation des effectifs dédiés à ce domaine a permis de sécuriser le plan de charge et de traiter dans les délais les opérations de recettes (rétablissements de crédits, facturations aux entités soutenues des prestations assurées par la DSAF), particulièrement stratégiques compte tenu des contraintes budgétaires.

### Travaux de reprise des dossiers de l'ACSé transférés sur le CGET

En 2015, le CSPF-SPM a participé aux réunions d'organisation relatives au transfert des dossiers de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé, dissoute au 31 décembre 2015) vers le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le CSPF-SPM a ainsi créé et mis à la disposition de ce nouveau service prescripteur les modalités de reprise des charges à payer. Elles se sont traduites, notamment, par la mise en œuvre d'ateliers de formation spécifiques aux procédures et au partage de maquettes permettant de mettre en corrélation les réserves de crédits mises en place par la direction du budget et les montants associés à la reprise des charges.

### 2.1.3. La commande publique

*C'était en mars 2015*

#### Une adresse mail unique pour contacter le bureau des achats ministériels



Dans le cadre de la mutualisation des achats sur le périmètre ministériel, le bureau des achats ministériels a mis en place une adresse de messagerie unique :

**[bam.entites@pm.gouv.fr](mailto:bam.entites@pm.gouv.fr)**

Cette boîte de messagerie est à la disposition des entités soutenues pour leurs questions sur les consultations à venir (marchés programmés, calendrier, point d'avancement), les marchés notifiés (n° CHORUS, titulaire, description des prestations, modalités d'adhésion) ou pour toute remarque sur les conditions d'exécution...

#### Les indicateurs d'activité

Le taux de réalisation de la programmation 2015 s'élève à 89% - c'est-à-dire que 89% des marchés inscrits début 2015 à la programmation ont effectivement été conclus ou engagés au cours de l'année 2015. Cela s'est traduit par la notification de 106 marchés, ainsi que 11 adhésions à des marchés interministériels. 361 marchés étaient actifs au 31 décembre 2015.

Au titre de 2015, le bureau des achats ministériels (BAM) de la DSAF a mis en place plusieurs marchés sensibles pour le fonctionnement des services (déplacements professionnels, téléphonie fixe, solutions d'impression), des marchés de sécurisation des accès sur divers sites et d'acquisition de matériels de détection et de mise en sécurité incendie de locaux à risques. Des opérations immobilières emblématiques ont marqué l'année 2015, telle que la restauration de la salle de bal de l'Hôtel de Clermont. Sur le volet social, 2015 a permis la conclusion des contrats relatifs à la mise en place de prêts sociaux en faveur des agents, à l'achat de chèques-cadeau pour le Noël des enfants des personnels, à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la gestion de la crèche et de la restauration collective sur le site de Ségur-Fontenoy.

#### La dématérialisation

Les SPM se situent parmi les administrations les plus impliquées dans le processus de dématérialisation des procédures. En 2015 :

- 1 151 dossiers de consultation ont été retirés par les entreprises sur la plateforme des achats de l'Etat et 165 offres dématérialisées ont été déposées ;
- une centaine de marchés ont été mis en ligne sur la base des marchés du Service des achats de l'Etat et sont donc accessibles en ligne par l'ensemble des services bénéficiaires ;
- 65% des marchés ont été rédigés avec l'outil de rédaction des marchés « ORME ». Deux agents du BAM, référents sur cet outil, dispensent des formations au bénéfice du périmètre ministériel. Les acheteurs de la DILA et de la Cour des comptes ont été formés à l'outil.

#### La mutualisation



Les actions de mutualisation sont activement poursuivies :

- les rencontres bilatérales (23 en 2015) ont permis de dresser un état des lieux de l'adhésion aux marchés mutualisés. Les entités ont adhéré à près de 59% de ces marchés ;
- le catalogue des marchés s'est enrichi : consultable en ligne, il comporte 40 fiches décrivant les prestations proposées ainsi que des liens pour télécharger les documents contractuels.

Par ailleurs, le dernier trimestre de l'année 2015 a vu la mise en place d'un groupe de travail réunissant la DSAF et les principaux services acheteurs des SPM, afin d'examiner les différentes hypothèses et modalités possibles de mutualisation de l'organisation de la fonction achats, dans le cadre de l'opération Ségur-Fontenoy.

### La professionnalisation

Dans le cadre de la professionnalisation des acheteurs du BAM, plusieurs actions ont été menées en 2015 :

- formation des agents à la dimension économique de l'achat ;
- participation aux équipes segment et groupes de travail mis en place par le SAE ;
- développement d'actions prospectives comme le sourçage, la visite de salons professionnels ou le suivi de conférences.

Enfin, 9,38 M€ de gains achat ont été valorisés par le BAM (13,7 M€ sur l'ensemble du périmètre des SPM).

## 2.1.4. La gestion financière

► **La DSAF a en charge la gestion directe d'un grand nombre de dépenses de nature variée, dont plusieurs sont gérées par le bureau de la gestion financière (BGF) : subventions, frais de représentation, frais de déplacements notamment.**

Les données indiquées ci-dessous correspondent au nombre de dossiers traités par le BGF, avec les coûts afférents : cela signifie que les actes de gestion réalisés au profit des autres BOP ou UO du périmètre des SPM (mission cadres dirigeants du SGG, HATVP, CNC DH ou MILDECA par exemple) sont également pris en compte dans les montants recensés. Cette méthode produit un volume de dépenses mécaniquement supérieur à la seule exécution budgétaire imputable au BOP Soutien.

### La gestion des subventions

La DSAF assure la gestion de plusieurs catégories de subventions :

- les subventions du Premier ministre aux fondations politiques et aux associations œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme ou du développement de la citoyenneté sont accordées par le Premier ministre, dans le cadre de comités d'engagement présidés par le chef de cabinet du Premier ministre. En 2015, les comités d'engagement ont octroyé des subventions à 39 entités bénéficiaires, pour un montant de 6 015 900 € ;
- la DSAF a également en charge la mise en paiement des crédits d'intervention versés au titre de la réserve parlementaire (1 297 320 € en 2015) depuis le BOP Soutien du programme 129 ;
- la DSAF a instruit et assuré la mise en paiement de quatre subventions en 2015, pour le compte de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (DILCRA), pour un montant de 1 090 000 €. En outre, la DSAF a versé 84 000 € de prix des droits de l'homme accordés par le Premier ministre et 45 000 € de subvention à l'association francophone des autorités de protection des données personnelles. Enfin, 186 000 € ont été versés dans le cadre de l'adhésion de la France au partenariat pour un gouvernement ouvert (« Open Government Partnership » ou OGP) ;
- la DSAF verse les subventions pour charges de service public au bénéfice de l'Ordre de la Légion d'honneur et du Conseil national des communes « compagnon de la Libération » (CNCCL), respectivement 27 112 221 € (dont 3 050 000 € de dotations en capital pour couvrir les travaux de sécurité de la Maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis) et 1 350 937 € en 2015. Le CNCCL a bénéficié d'une dotation en fonds propres pour lui permettre de financer la rénovation du musée de l'Ordre de la Libération de 5 465 000 M€ en crédits de paiements ;
- la DSAF procède aux versements à l'Office national des anciens combattants pour la gestion des dispositifs d'indemnisation du programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale » ;

- enfin, la DSAF procède à la mise en paiement des fonds spéciaux depuis le programme 129.

### **Les frais de représentation**

Les frais de représentation se sont élevés en 2015, pour l'ensemble des services, autorités, missions et commissions soutenues par le bureau de la gestion financière de la DSAF, à 538 478 €, composés de 51% de frais de réception, de 44% de frais d'alimentation et de 5% de frais divers. Les 1 771 dossiers de gestion relatifs aux frais de représentation ont, pour 53% (283 610 €) été financés par la régie, pour 44% (238 796 €) via Chorus, et pour 3% par carte d'achat (16 072 €).

### **Les études et autres dépenses**

En 2015, 3 781 459 € de dépenses ont été constatées pour l'ensemble des services, autorités, missions et commissions soutenues par le bureau de la gestion financière de la DSAF. Ces dépenses se composent de 2% de dépenses de séminaires (67 058 €), 1,6% de prestations réalisées par la DILA (54 574 €), 28% d'études (941 292 €), 2,8% de dépenses de communication (92 974 €) et 65,6% (2 625 561 €) d'autres dépenses diverses (formations, dépenses de fonctionnement, de menus achats de services ou fournitures).

Parmi les autres dépenses diverses, les dépenses d'accompagnement à Chorus-DT représentent 1 401 277 €, et les dépenses de formation de la mission cadres dirigeants 668 751 €.

Les 1 378 dossiers de gestion relatifs aux études et autres dépenses ont pour 8% (301 158 €) été financés par la régie, 89% (3 376 839 €) via Chorus, et 3% par carte d'achat (103 462 €).

### **La gestion des frais de déplacement (hors vols gouvernementaux)**

La DSAF a assuré en 2015 le traitement de 5 760 ordres de mission pour un montant de 2 442 006 € (factures et états de frais), dont 3 258 ordres de missions traités hors de l'outil Chorus-DT (57%) et 2 502 ordres de missions instruits dans le logiciel Chorus-DT. En 2015, 43% des ordres de missions ont été gérés dans l'outil Chorus-DT, contre seulement 12% en 2014.

### **Les facturations internes des vols gouvernementaux**

En 2015, le montant des remboursements de vols gouvernementaux effectués par les SPM s'élève à 3 783 446 €. Par ailleurs, toutes les dépenses facturées par le ministère de la défense aux SPM au titre des années 2013 et 2014 ont été payées.

### **Les frais de congés bonifiés**

Les 11 dossiers de congés bonifiés se sont élevés à 26 653 €.

### **La régie d'avances et de recettes des services généraux du Premier ministre**

La régie d'avances permet d'assurer le paiement rapide des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 2 000 €, ce qui correspond à la majeure partie des frais de mission et de représentation. Le régisseur a procédé en 2015 à des paiements à hauteur de 854 423 €.

Parallèlement la régie a procédé, en tant que régie de recettes à 59 994 € d'encaissements.

L'activité de la régie est relativement constante par rapport à l'exercice précédent, en nombre de dossiers traités et en valeur.

## 2.2. Les ressources humaines

### *C'était le 16 avril 2015* - Séminaire de la communauté RH des SPM



Crédit photo : Cyrus CORNU

Dans le cadre d'une démarche globale de modernisation et d'amélioration continue de la qualité de service offert aux agents, la communauté RH des SPM, qui existe maintenant depuis trois ans, s'est réunie vendredi 10 avril 2015 autour de la sous-direction des ressources humaines de la DSAF.

Ce séminaire avait notamment vocation à clarifier les périmètres d'intervention de chacun et d'harmoniser les procédures et les pratiques afin d'accroître la qualité de service dans l'ensemble des structures (services centraux, établissements publics, autorités administrative indépendantes...).

Cette mobilisation de l'ensemble des acteurs RH autour de sujets de réflexion et d'enjeux communs s'est traduite par le partage d'expérience d'une soixantaine d'agents au travers notamment d'ateliers de travail.

### 2.2.1. La mise en œuvre des réformes d'origine interministérielle

#### ► Différents chantiers de réforme d'origine interministérielle ont mobilisé la DSAF

##### **La poursuite du plan de titularisation**

En 2015, le plan de résorption de l'emploi précaire s'est poursuivi dans les SPM. Ainsi, 19 agents contractuels de catégorie A ont été admis à l'examen professionnel d'attaché d'administration de l'Etat. Aucun examen professionnel n'a été ouvert en 2015 pour l'accès aux catégories B et C.

##### **La modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations**

Un accord relatif à l'avenir de la fonction publique a été pris en 2015 par le gouvernement afin de poser les nouveaux principes de la politique de rémunération dans la fonction publique. Il s'agit de mieux reconnaître les qualifications des fonctionnaires et de leur garantir des carrières plus valorisantes. Il met ainsi en place une restructuration des grilles de rémunération des corps et cadres d'emplois des catégories A, B et C, mise en œuvre de 2016 à 2020. La politique de rémunération a été orientée prioritairement sur le traitement indiciaire, en engageant un premier mouvement de transfert d'une partie des primes versées aux agents vers les grilles et sur l'examen de la revalorisation du point d'indice. Sur ce sujet, la DSAF a participé aux travaux menés sur l'amélioration de la grille des agents de catégorie B par transfert d'une partie de l'indemnitaire perçu avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les travaux se poursuivront avec les volets concernant les catégories C et A.

##### **La réforme des nominations sur emplois fonctionnels de chef de service, sous-directeur, directeur de projet ou expert de haut niveau.**

Jusqu'à présent, il existait deux groupes : pour les chefs de service, II et I et pour les sous-directeurs, III et II. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et l'entrée en vigueur de la réforme des emplois de direction, ces groupes de classement ont été supprimés pour laisser place à une simple distinction entre les emplois de sous-directeurs et ceux de chefs de service. La mise en œuvre de cette réforme nécessite, pour les agents qui occupaient déjà des emplois de direction, qu'ils soient reclassés dans les nouvelles grilles selon les dispositions du décret n° 2015-984.

### La réforme des conditions d'accès au grade d'administrateur général

Le décret statutaire des administrateurs civils n°99-945 du 16 novembre 1999 a été modifié par le décret n°2015-983 du 31 juillet 2015. La réforme applicable au titre de 2016 vise à assouplir les conditions d'accès au grade d'administrateur général, au titre des viviers 1 et 2, et à organiser une voie d'accès supplémentaire par la création d'un 3<sup>ème</sup> vivier. Ce dernier vivier, contingenté dans la limite de 20% du nombre de promotions annuelles, est ouvert aux agents remplissant les trois conditions suivantes : avoir atteint le dernier échelon du grade de hors classe, avoir satisfait à l'exigence de mobilité statutaire et avoir fait preuve « d'une valeur professionnelle exceptionnelle ».

### La création du nouveau corps interministériel des ingénieurs des systèmes d'information et de communication

Le décret n° 2015-576 du 27 mai 2015 fixe les nouvelles dispositions statutaires applicables au corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication (ISIC). Le décret vise, d'une part, à créer un corps de fonctionnaires à vocation interministérielle relevant du ministre de l'intérieur et, d'autre part, à revaloriser la carrière des ingénieurs qui seront intégrés dans ce corps. Par ailleurs, le ministère de l'intérieur organisera les concours des ISIC au titre de l'année 2016. Il appartiendra à la DSAF d'identifier le nombre de postes à ouvrir au sein des SPM.

## 2.2.2. La formation

► **Les actions de formation réalisées à destination des agents des SPM se sont inscrites à plus de 90% dans les priorités du plan de formation 2015 :**

- accompagner les managers dans la mise en œuvre des réformes et des projets de modernisation de l'Etat. Il s'agit de renforcer à la fois les compétences en conduite de projets et l'aptitude des managers à gérer la dimension humaine des réformes,
- améliorer la relation entre les agents et les usagers. L'objectif est d'accroître le bien-être au travail et d'améliorer le service rendu,
- professionnaliser les acteurs de la chaîne achat,
- former les managers et les responsables RH à la politique du handicap,
- sensibiliser aux enjeux du droit de la propriété intellectuelle dans la sphère publique,
- poursuivre les actions de prévention en matière de sécurité, santé et conditions de travail,
- soutenir les agents dans leur parcours professionnel (concours, examens professionnels), et accompagner leurs projets de mobilité professionnelle,
- poursuivre la professionnalisation des agents dans les domaines des finances publiques, de l'achat public et de la gestion des ressources humaines, et développer leurs compétences en matière d'administration électronique.

### Les chiffres clés de la formation

Les formations représentent 4,1% de la masse salariale du BOP support (3,9% en 2014). Le coût de la formation intègre, d'une part, la rémunération des prestataires et, d'autre part, le montant estimé de la rémunération des stagiaires pendant le temps consacré à la formation.

	2014	2015
Dépenses pédagogiques	684 329 €	<b>753 799 €</b>
Nombre d'actions de formation	1 937 (1 091 cat A – 367 cat B – 479 cat C)	<b>2104</b> (1071 cat A- 549 cat B-484 484 cat C)
Nombre de jours de formation	5 138	<b>5 865</b>
Nombre de conventions de stages pour l'accueil d'étudiants	114 (74 d'entre eux ont bénéficié d'une gratification pour un montant total de 88 264 €)	<b>119</b> (65 d'entre eux ont bénéficié d'une gratification pour un montant total de 153 928 €)

Indicateur	2013	2014	2015
Taux de satisfaction des stagiaires pour les formations collectives *	74%	84%	73%

\* Taux de « très satisfaits »

**Les formations au management et aux ressources humaines représentent 11% du nombre de jours de formation en 2015.**

Type	2013	2014	2015
Nombre d'actions	484	438	289
Nombre de jours	883	873	512
Nombre de jours / action	1,8	2	1,7

### 2.2.3. L'action sociale

► **La DSAF met en œuvre la politique sociale de l'administration, notamment en matière de logements sociaux, prêts sociaux et aides financières non remboursables, aides à la famille**

La SDRH informe sur les droits aux prestations sociales, conseille et oriente en fonction des demandes vers des lieux d'accueil ou des services spécialisés. Elle assure le secrétariat du comité médical et de la commission de réforme ministérielle. La SDRH est également chargée de la gestion et du suivi des différents congés pour raisons de santé ainsi que des congés de maternité, de paternité et d'adoption. Elle instruit les dossiers d'accidents de service ou de trajet, et organise les visites de recrutement auprès de médecins agréés. Enfin, elle assure le suivi des dépenses de restauration administrative.

#### Les congés pour raisons de santé – les congés bonifiés

Les congés pour raison de santé ont nettement augmenté, tandis que le nombre de congés bonifiés reste stable : 1 609 congés en 2015 (dont 10 congés bonifiés) vs. 1 299 en 2014.

Les congés de longue maladie et longue durée sont passés de 35 en 2014 à 43 en 2015. Les congés pour grave maladie ont nettement augmenté, la section en a géré 1 en 2014, contre 8 en 2015. Un comité médical et une commission de réforme se sont tenus mensuellement (dossiers de 127 agents en 2015 - 124 en 2014).

La SDRH a traité 66 accidents de service, travail, mission et trajet en 2015 (69 en 2014).

#### Les aides à la famille

La SDRH a pris en charge 75 prestations sociales interministérielles pour les frais engagés par les agents pour leurs enfants de moins de 18 ans lors de séjours scolaires ou extra scolaires dont la plupart, soit 51, sont consacrées aux centres de loisirs. Ces chiffres sont en relative augmentation par rapport à 2014 où 56 prestations ont été servies dont 37 pour les centres de loisirs.

#### Les offres de séjours

La SDRH gère trois conventions pour les colonies et séjours linguistiques avec l'association les Fauvettes (ministère de l'Éducation nationale), l'EPAF (ministère des finances) et l'IGESA (ministère de la défense) et 20 enfants en 2015 (28 en 2014) ont pu bénéficier de ces prestations.

#### Les allocations pour enfants handicapés

Elles sont versées trimestriellement, elles ont concerné 2 agents en 2015 (4 agents en 2014).

#### Les aides financières

78 dossiers d'aide financière ont été instruits en 2015 ; ce chiffre est stable (75 en 2014).

### Les aides au logement

Depuis le 17 avril 2015, la procédure d'attribution des logements interministériels gérés par la préfecture de Paris a été dématérialisée dans le but d'améliorer la gestion des demandes de logement et de raccourcir les délais de traitement. Les agents peuvent postuler en ligne sur le site de « BALAE » Bourse au logement des agents de l'Etat. Cette application leur permet de suivre l'état d'avancement de leur demande en temps réel. La commission de logement des SPM a donc été supprimée.

122 agents ont fait une demande de logement en 2015, 20 ont été logés (109 demandes en 2014, 32 logés).

### Le conseil en économie sociale et familiale, la permanence juridique et la permanence fiscale

23 agents ont bénéficié des conseils d'un avocat du barreau de Paris (tous les deux mois) et de la conseillère en économie sociale (tous les mois) lors des permanences organisées dans les locaux des SPM.

### L'aide au retour à l'emploi

Les dossiers d'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) des agents contractuels des SPM ont été transférés en octobre 2015 à Pôle Emploi, suite à la signature d'une convention de gestion, dans le cadre de la simplification des dossiers d'indemnisation des demandeurs d'emploi.

### *C'était le 16 avril 2015- Forum « Génération solidaires »*



Le service social et le service médical ont organisé le forum "Génération solidaires-les aidants familiaux"

L'objectif était d'informer les agents sur les ressources mobilisables pour accompagner leurs proches dépendants (parent âgé, conjoint malade, enfant handicapé....)

## 2.2.4. Les pensions

### Départs à la retraite et maintien en activité

En 2015, 51 agents titulaires et 11 agents contractuels ont demandé leur admission à la retraite ; 3 agents ont bénéficié d'un recul de limite d'âge ou d'une prolongation d'activité.

En outre, 171 agents ont été reçus en entretien individuel pour des demandes d'information et de simulations de droits à pension.

### Compte individuel de retraite

Dans le cadre de la gestion des retraites de l'Etat et du transfert de la réception de la demande de pension au service des retraites de l'Etat, des travaux préparatoires ont été effectués au cours de l'année.

Comme chaque année, une campagne d'information sur le droit à l'information sur la retraite a été menée à l'automne, portant sur six classes d'âge.

## 2.3. La logistique et l'immobilier

### 2.3.1. Stratégie immobilière

#### ► Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

L'avancement de l'opération Ségur-Fontenoy et les évolutions du périmètre des services ont conduit à mettre à jour en 2014 le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de 2011, dans la perspective de la livraison du bâtiment Fontenoy en 2016 et du bâtiment Ségur en 2017. Cette mise à jour 2014-2018 du SPSI des SPM a été présentée le 10 décembre 2014 au Conseil de l'immobilier de l'Etat.

Les budgets immobiliers rattachés aux SPM sont mis en œuvre au travers des gestionnaires opérationnels suivants :

- la DSAF ;
- le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) ;
- le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) ;
- la direction de l'information légale et administrative (DILA) ;
- des autorités administratives indépendantes (DDD, CNIL, CSA, CGLPL) ;
- les opérateurs (grande chancellerie de la Légion d'honneur, chancellerie de l'ordre de la Libération, IHEDN, INHESJ, OFDT).

Le SPSI prend en compte le périmètre couvert par ces différents gestionnaires, hormis les opérateurs, qui ont vocation à établir directement leur propre stratégie immobilière suivant les dispositions de la circulaire du 16 septembre 2009 du ministre du Budget.

L'éclatement des structures, l'ancienneté et la nature du patrimoine occupé, les évolutions régulières du périmètre des services et le recours important au parc locatif privé ont amené à préparer un regroupement dans un ensemble immobilier constitué par les bâtiments des 20 avenue de Ségur et 3 place de Fontenoy. La configuration de cet îlot avec deux accès principaux distincts, la rationalité de son architecture et l'importance des surfaces qui y sont disponibles ont permis de proposer aux autorités administratives indépendantes budgétairement rattachées aux SPM de s'associer au projet (les deux principales en nombre sont le Défenseur des droits et la CNIL). Cette opération majeure doit permettre, après restructuration du site, d'offrir un cadre de travail fonctionnel, entièrement modernisé, conforme aux prescriptions en matière d'occupation des surfaces de bureaux par les services de l'Etat, et mis aux normes les plus récentes de qualité environnementale, d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité.

Si le périmètre des services occupants évolue suivant un rythme parfois rapide et souvent distinct du temps long d'une telle opération immobilière, le besoin d'une unité de lieu et d'une cohérence avec l'organisation des missions des services en confirme l'enjeu.

L'avancement du projet Ségur-Fontenoy a permis de confirmer la stratégie immobilière consistant à réaliser ce regroupement d'ici fin 2017.

#### ► Les opérations d'entretien lourd

Le volet opérationnel du schéma pluriannuel de stratégie immobilière est constitué par le schéma directeur immobilier triennal, actualisé annuellement. Il prévoit la mise en œuvre de chantiers de travaux d'investissement pour le gros entretien / renouvellement des bâtiments.

En 2015, les travaux suivants ont été livrés :

- mise aux normes de la cuisine et des vestiaires de l'hôtel de Castries,
- création de grilles d'accès aux hôtels Montalivet et de Clermont,
- mise aux normes des locaux à risques de l'hôtel de Castries,
- restauration des porches d'accès au 68 rue de Bellechasse,

- restauration du balcon filant sur les rues Las Cases et de Bourgogne de l'hôtel de Broglie,
- création d'élévateurs accessibles aux personnes à mobilité réduite aux rez-de-chaussées des hôtels de Broglie et de Clermont,
- rénovation de la chaufferie du 68 rue de Bellechasse,
- mise aux normes de l'ascenseur du 68 rue de Bellechasse.

Les chantiers suivants ont été engagés fin 2015 pour une livraison au 1<sup>er</sup> semestre 2016 :

- restauration des façades sur jardin de l'hôtel de Cassini,
- restauration de la salle décorée des communs de l'hôtel de Clermont (salle de bal).

Les études suivantes ont également été engagées en vue des chantiers projetés en 2016 :

- mise aux normes des locaux à risques des hôtels de Matignon, de Cassini et de Clermont,
- mise aux normes de la cuisine et des vestiaires de l'hôtel de Cassini,
- restauration et sécurisation du vestibule de l'hôtel Montalivet,
- extension / rénovation des installations de climatisation – ventilation – chauffage du rez-de-chaussée de l'hôtel de Matignon,
- remplacement du groupe électrogène de l'hôtel de Matignon,
- création d'un ascenseur APMR pour l'accès à l'auditorium des communs de l'hôtel de Clermont.

### 2.3.2. Le cadre de vie

#### Le développement durable

La mise en place du tri sélectif a permis le recyclage de 53 tonnes de papier.

#### Le marché de nettoyage

Une orientation vers de nouvelles perspectives, notamment par le renouvellement à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2017 du marché de prestations de nettoyage dans le cadre de la prise en charge du bâtiment Ségur et dès 2016, l'adaptation du marché en cours afin de permettre l'intégration du site de Fontenoy dans le périmètre SPM.

#### Le gardiennage

En 2015, le périmètre des sites soutenus par les SPM a été modifié, le bâtiment situé au 1, rue de la Manutention a été restitué à France Domaine. Le bâtiment du 66, rue de Bellechasse annexe est maintenant intégré dans l'enceinte SPM.

La mise en place du renforcement du Plan Vigipirate a majoré notablement les dépenses liées à la sûreté.

#### Les aménagements de poste

Au titre de l'année 2015, trente-neuf demandes ont été réceptionnées.

Nombre de demandes	Nombre d'actions ou missions à réaliser	Actions ou missions demandées							
		fauteuil ergonomique	pupitre	souris ergonomique	repose pieds	repose poignets	tapis de souris	support de bras	autres
39	84	11	3	3	4	16	18	6	23

### 2.3.3. L'automobile

► L'année 2015 est caractérisée par la diminution globale des coûts supportés par le secteur automobile (taxis, maintenance, assurance), la réorganisation des offres de stationnement, le renouvellement du marché d'assurances et la poursuite des opérations de mutualisations avec les différentes entités relevant des SPM.

La DSAF a par ailleurs participé, avec le service des achats de l'Etat (mission interministérielle parc automobile) aux travaux préparatoires à la rédaction d'un marché visant à acquérir une solution informatique de gestion de parc.

#### Le parc automobile

Le parc au 31/12/ 2015 était composé de 104 véhicules (contre 113 en 2014), 14 deux-roues. Son ancienneté moyenne est de 3,5 ans (3,7 ans en 2014).

Le plan de gestion, reposant sur la circulaire du Premier ministre du 16/02/2015, entraîne la baisse continue du taux de CO2 grâce au renouvellement par des automobiles moins polluants. Fin 2015, 54% du parc possède un taux inférieur à 120g contre 47% en 2014 et 42% en 2013. Cette baisse est également observée avec le recul des véhicules les plus polluants. Le pourcentage des véhicules émettant entre 161 et 250g de CO2 par km passe de 47% en 2014 à 27% en 2015.

#### La maintenance et l'assurance

Compte tenu de la politique du bureau du transport automobile consistant à faire réparer des petits sinistres directement par le prestataire ALD, le coût de la maintenance a progressé (+15%) passant de 148 930 € à 172 637 € : cette pratique dispense de payer la franchise à notre assureur.

Le nombre de sinistres déclarés, passe de 43 en 2014 à 25 en 2015. Le coût du marché d'assurance va baisser de 43% par rapport à 2015 après avoir baissé de 12% entre 2014 et 2015. Toutefois ce marché ne permet plus d'assurer en tous risques les véhicules de plus de 5 ans ni les 2 roues.

#### Les transports externalisés

La baisse est très significative (moins 140 000 € de dépenses de taxis). Entre 2013 et 2015, les dépenses de taxis ont baissé de **28%**, et, sur la même période, les dépenses liées au marché passé avec Avis (véhicules avec chauffeur) enregistrent une baisse de **52%**.

	2013	2014	2015
Taxis G7	664 877 €	625 259 €	485 110 €
Véhicules Avis	395 873 €	203 506 €	193 787 €

#### Le stationnement

Afin de réduire le coût et le nombre d'emplacements, les véhicules administratifs des SPM sont, depuis l'été 2015, garés dans les cours des hôtels particuliers. Cette action rendue également nécessaire par la mise en vigueur du plan Vigipirate a conduit à interdire le stationnement des véhicules particuliers dans les hôtels ministériels réservés exclusivement aux véhicules administratifs. Cette opération permet d'économiser 45 000 € annuellement (une baisse de l'ordre d'un million d'euros avait déjà été réalisée dans le précédent marché)

	Places de stationnement	Coût annuel
Vinci Invalides (2015)	50	155 750 €
Vinci Montparnasse (2014)	81	200 000 €

## 2.3.4. L'évènementiel

### Les vœux au personnel 2015

La cérémonie des vœux du Premier ministre au personnel des SPM s'est déroulée au Carreau du Temple le 19 janvier 2015. A cette occasion, l'ensemble des personnels des services travaillant directement auprès du Premier ministre ont été conviés. Les autorités administratives indépendantes et services du périmètre étendu étaient également représentés. A l'issue des discours, autour d'un buffet dressé par l'intendance de Matignon, le Premier ministre a eu un échange avec les personnels.

### Les rendez-vous aux jardins (5, 6 et 7 juin)



Afin d'illustrer le thème de l'année, « La promenade au jardin », la journée du vendredi 5 juin 2015 a été consacrée à l'accueil d'établissements primaires et spécialisés. 28 classes, soit 801 jeunes visiteurs et accompagnateurs ont été accueillis. Les samedi 6 et dimanche 7 juin, l'ensemble du public a été reçu.

Au total, 5 287 visiteurs ont accédé au jardin durant les trois jours de l'évènement.

### La fête de la musique (21 juin)

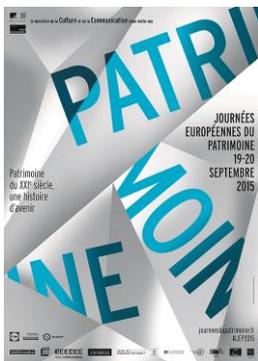
Le thème était « Vivre ensemble la musique ».

A l'hôtel de Matignon, le concert s'est déroulé dans la cour d'honneur. Cinq groupes et artistes se sont produits : le groupe Harold, la fanfare Zivelli Orkestar, le chanteur Vianney, le groupe d'Hindi Zahra et enfin Yael Naim. 1 780 personnes ont assisté au concert.

La DSAF a piloté l'organisation de la manifestation : mise en place des installations techniques et scéniques, création des supports de communication, accompagnement des artistes.



### Les journées européennes du patrimoine (19-20 septembre)



A l'occasion des journées européennes du patrimoine, l'hôtel de Matignon, l'hôtel de Clermont et l'hôtel de Castries ont ouvert leurs portes au public.

8 362 visiteurs ont été accueillis à l'hôtel Matignon et 5 594 visiteurs à l'hôtel de Clermont.

L'édition 2015 a été marquée par la visite de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco et par le montage d'une exposition conjointe avec le Palais Princier célébrant le tricentenaire du mariage de Louise-Hippolyte Grimaldi et de Jacques de Goyon de Matignon.

## 2.4. L'informatique

*C'était en septembre 2015*

### L'assistance informatique – une assistance en direct



La Division des systèmes d'information (DSI) a mis en place son service d'assistance directe aux utilisateurs sur les périmètres informatique et téléphonie (fixe et portable).

En appelant le 11, le centre d'appels et de suivi (CAS) met directement le demandeur en relation avec un technicien du centre d'assistance de la DSI.

La demande est traitée, par ce technicien, immédiatement lors de l'appel. Les demandes complexes ou nécessitant un déplacement sur site sont transmises aux équipes spécialisées.

### 2.4.1. Poursuite des travaux de rénovation du système d'information

► La mise en place fin 2014 d'une nouvelle organisation de la DSI rationalisant notamment l'activité des équipes techniques a permis d'engager des travaux de fond sur le système d'information afin d'augmenter sa sécurisation tout en poursuivant le plan de transformation DSI 2015 permettant d'asseoir la professionnalisation de la DSI.

Parmi les travaux de sécurisation, on peut citer :

#### Travaux d'infrastructures primaires :

- la fin de l'amélioration de la couverture mobile sur le périmètre 56, 57, 58 Varenne, 32 Babylone et 13 Vaneau, offrant la garantie d'une réception optimale, notamment pour la téléphonie sécurisée,
- la fiabilisation de l'alimentation électrique de la salle machine du 13 Vaneau,
- la montée de version des PABX du cœur Matignon, avec notamment la mise en place d'un nouvel annuaire et d'une application de type « pages blanches » et la mise à niveau des outils d'administration.

#### Travaux sur les infrastructures techniques :

- tous les équipements réseaux qui le nécessitaient ont été changés offrant désormais la garantie de matériels maintenus et à l'état de l'art,
- les équipements de sécurité permettant l'accès à Internet (pare-feu) ont également été changés ; de même qu'une partie des cœurs de réseau, éléments centraux de notre infrastructure.

#### La recherche d'un hébergement externe

Une étude de risques des hébergements actuels a remis en évidence l'exposition de la salle du 13 Vaneau à un risque d'inondation en cas de crue centennale. Les contacts pris avec le ministère de l'intérieur, seul à même d'offrir un double hébergement de type actif-actif parmi les répondants de l'appel à projets des SPM de l'été 2014, se sont traduits en 2015 par une réponse commune SPM/intérieur à l'appel à projets du « *Programme d'investissements d'avenir* » relatif aux infrastructures partagées. Le comité de pilotage de décembre 2015 a retenu ce dossier permettant pour les SPM d'obtenir un financement de près de 2M€, représentant la moitié des investissements nécessaires à une refonte du socle technique. L'étude de ce dossier se poursuivra en 2016.

### La mise en œuvre des recommandations du plan d'action ANSSI

En 2015, ce sont 500 j/h qui ont été consacrés par la DSI à la mise en œuvre des recommandations issues du rapport de l'ANSSI suite à son inspection du printemps 2013 et à la remise du rapport à l'été 2014. Des actions de fond ont été engagées et ont permis :

- de supprimer les derniers postes de travail dotés du système d'exploitation Windows XP (1 495 postes fixes et 793 postes mobiles),
- d'arrêter totalement 49 serveurs équipés de versions obsolètes et hébergeant 12 applications devenues inutiles,
- de mettre en œuvre la sécurisation de 13 locaux techniques,
- d'appliquer systématiquement et régulièrement les patches de sécurité sur les serveurs de type Windows ainsi que les postes de travail,
- la conception d'une politique de gestion des mots de passe et sa diffusion sur l'intranet MIS à destination de l'ensemble des personnels.

Ces actions seront poursuivies en 2016 en perspective de la prochaine inspection triennale de l'ANSSI.

### 2.4.2. Les projets métier

2015 a vu la mise en production du premier lot de l'application **M@GEC** dédié à la MIVILUDES et destinée à gérer électroniquement les courriers, pendant que se poursuivaient les développements pour la DSAF et le cabinet du Premier ministre.



**SISE**, l'application cœur de métier du CGI permettant le suivi du « *Programme d'investissements* » *d'avenir* a fait l'objet d'une importante refonte technique destinée à améliorer ses performances tout en diminuant la charge des opérations sous la responsabilité de la DSI. Dans le même temps, était lancée la version 2 permettant désormais de suivre de façon plus qualitative les indicateurs des projets du PIA et destinée à une mise en production sur le début de 2016.

Une nouvelle version de l'application **RIM** a été livrée courant 2015. Elle est destinée au suivi des réunions interministérielles (RIM) et répond en même temps aux exigences de sécurité de l'ANSSI en permettant de supprimer l'ancienne application ainsi que son corollaire **MEMORIM** participant au stockage des dites RIM.

L'application **SICD** (Système d'information des cadres dirigeants) a fait l'objet d'un transfert vers le CISIRH qui assure désormais la maîtrise d'œuvre de cette application déclinée en interministériel et utilisée localement par l'Ecologie, les Finances et l'Education nationale. Fin 2015, les SPM ont confié à Pôle Emploi le suivi et la mise en œuvre des Allocations de retour à l'emploi, mettant ainsi un terme à l'application **INDEM**.

Enfin, la DSI a procédé à diverses opérations de maintien en conditions opérationnelles et de sécurité sur un certain nombre d'applications vieillissantes : **GIC** (Gestion des instances consultatives), **VIRTUALIA** (gestion administrative RH), **WINPAIE** (pré-liquidation de la paie), **E-DIP** (gestion de bibliothéconomie)

### Les opérations immobilières ayant eu des impacts sur le SI

Les mouvements dans le périmètre des SPM se sont accompagnés d'opérations sur le SI, avec l'intégration dans le réseau « LAN Matignon » des nouvelles entités. Ce sont ainsi près de 200 personnes qui ont été déplacées en 2015.

### Les opérations liées au projet Ségur-Fontenoy

La mise en place d'une équipe dédiée à cette opération au sein de la DSI a permis en 2015 de relancer les chantiers destinés à l'armement informatique du complexe immobilier.

Sept projets techniques ont été identifiés permettant d'offrir un premier niveau de mutualisation à la CNIL et au DDD qui rejoindront le périmètre à l'automne 2016, soit 550 personnes dans cette première vague :

- équipement des locaux d'étage pour le déploiement des réseaux locaux,
- adduction Internet à travers le réseau interministériel de l'Etat (RIE),
- mise en place d'un hébergement informatique provisoire côté Fontenoy,
- déploiement d'une téléphonie sécurisée de technologie ToIP,
- mutualisation des arrivées opérateur,
- lancement d'une application de gestion des salles de réunion,
- extension de l'offre de visioconférence actuelle à ce nouveau périmètre.

## 2.5. Le contentieux et l'indemnisation des victimes

► La DSAF est chargée de suivre les différentes catégories de litiges communes à l'ensemble des ministères en matière de responsabilité, de contentieux de l'annulation et de contentieux de l'excès de pouvoir pour l'ensemble des SPM dont, depuis 2011, les personnels des directions départementales interministérielles gérés par la DSAF.

Elle assure la défense des intérêts de l'État devant les juridictions de l'ordre administratif dans tous les recours formés contre les décisions du Premier ministre, pris en sa qualité de chef d'administration centrale, c'est-à-dire pour toutes les décisions qui ne relèvent pas de l'activité gouvernementale mais de l'activité administrative de ses services.

Il lui appartient également de traiter les dossiers mis en œuvre au titre de la responsabilité civile de l'État, ainsi que les dossiers de protection fonctionnelle accordée aux agents publics. Elle procède également à l'exécution des décisions juridictionnelles prononçant une condamnation à l'encontre de l'État.

Au titre des affaires contentieuses, le bureau est essentiellement intervenu pour assurer la défense des intérêts de l'État devant les juridictions (55 dossiers), la protection fonctionnelle (24 dossiers), l'exécution des décisions juridictionnelles (36 dossiers), ainsi que l'assistance juridique aux services (69 dossiers).

► Depuis 2000, le traitement des dossiers d'indemnisation des victimes de la Deuxième guerre mondiale relève également de la DSAF, dès lors qu'aux termes de la réglementation en vigueur (décrets n° 99-778, 2000-657 et 2004-751), les réparations financières sont accordées ou refusées par décision du Premier ministre. Il appartient également à la DSAF de traiter les litiges relatifs à ces indemnisations.

Pour l'ensemble de ces dispositifs, la DSAF élabore les décisions d'indemnisation ou de rejet. Elle a la responsabilité de toute décision nécessitant un arbitrage. Elle assure la préparation et le suivi des budgets dédiés, ainsi que les réponses aux questionnaires parlementaires, aux audits de la Cour des comptes. De même, elle répond aux interventions sur les dossiers individuels et assure la représentation du Premier ministre dans les instances interministérielles ou paritaires (administration / associations du monde combattant).

S'agissant des victimes de spoliations, la DSAF a procédé à l'indemnisation de 846 bénéficiaires et 42 dossiers ont fait l'objet d'études particulières. Sur ce dispositif, 1 225 courriers ont été envoyés et 995 appels téléphoniques ont été reçus.

S'agissant des orphelins de parents victimes de persécutions antisémites, la DSAF a procédé à l'indemnisation de 25 bénéficiaires, 40 dossiers ont fait l'objet d'études particulières. Sur ce dispositif, 64 courriers ont été envoyés et 68 appels téléphoniques reçus.

S'agissant des orphelins de parents victimes d'actes de barbarie, la DSAF a procédé à l'indemnisation de 104 bénéficiaires et 120 dossiers ont fait l'objet d'études particulières (arbitrage, exécution de jugement, défense au contentieux). Sur ce dispositif, 680 courriers ont été envoyés et 552 appels téléphoniques reçus. 200 rejets ont été notifiés qui ont suscité 220 courriers et 70 appels téléphoniques.

## 2.6. La médecine de prévention

### ► Le service de médecine préventive a une double mission :

- **de prévention globale** avec le conseil auprès de l'administration, des agents et de leurs représentants sur les questions de santé au travail et l'action sur le milieu du travail (le tiers-temps) : visite des lieux de travail, étude des postes, des ambiances de travail, recherche bibliographique, élaboration du rapport annuel d'activités ;
- **de prévention individuelle** avec la surveillance médicale des agents : visites à caractères obligatoires (visites d'embauche, périodique, de reprise) et occasionnelles (visite sur demande de l'agent, de l'employeur). Le médecin, dans ce contexte, peut prescrire des examens complémentaires en lien avec les risques professionnels.

Ses missions sont exercées telles que définies par le décret 82-453 du 28 Mai 1982 modifié.

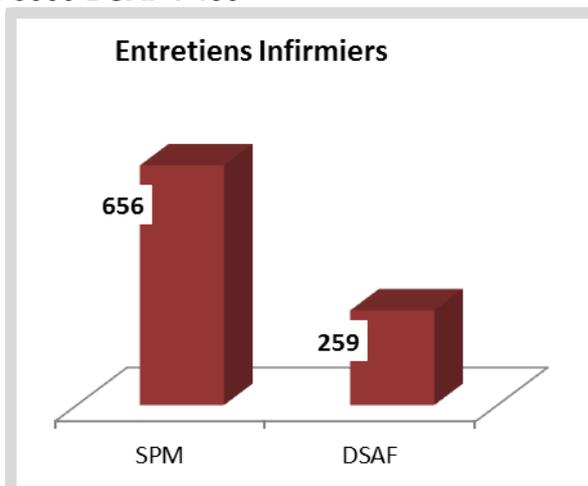
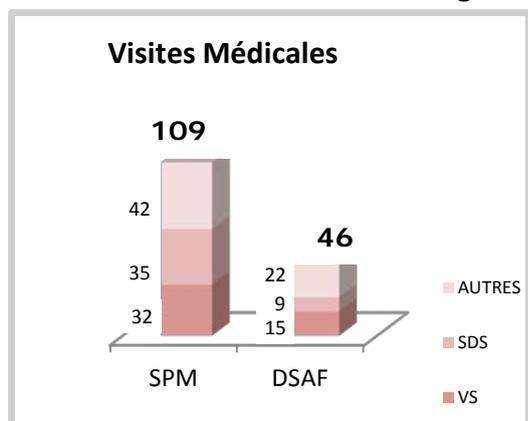
Pour couvrir le périmètre croissant des SPM (+327 agents avec la CGET), un second médecin a rejoint l'équipe en décembre 2015.

L'action sur le milieu de travail a pu être maintenue par l'équipe d'infirmiers malgré l'absence de médecin de prévention d'avril à novembre avec notamment :

- les visites de site en lien avec la conseillère de prévention (2) et la délégation CHSCT (3) ;
- les visites de poste pour aménagements (70) ;
- la participation aux réunions de CHSCT (6).

### La surveillance médicale

Effectif global SPM : 3300 DSAF : 480



### L'activité infirmerie

	SPM	DSAF
Entretiens spontanés à l'infirmerie + sur demande	166	58+17
Actes infirmiers (urgences, vaccinations, soins)	448	191
Vaccination antigrippale	165	18

**Autres activités :** le service de médecine préventive a contribué aux campagnes de santé publique telles que celle de la vaccination de la grippe (en décembre sur 8 demi-journées d'accueil) et de la collecte des dons du sang (juin et novembre) en lien avec l'Etablissement Français du Sang).

## 2.7. Le soutien du périmètre déconcentré

### L'extension du périmètre d'activité aux services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (SIDSIC)

Le programme de création des SIDSIC engagé en 2011 avait pour objectif de mettre en cohérence les organisations SIC dans les départements avec l'organisation des services de l'Etat résultant de la RéATE (Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat). Les équipes informatiques des Préfectures et DDI ont été rassemblées au sein des services unifiés, les SIDSIC, placés sous l'autorité des secrétaires généraux des préfectures.

Comme souligné notamment par la mission inter-inspection, chargée par le Premier ministre de dresser un bilan en matière de mutualisation des moyens déconcentrés de l'Etat en 2013, la pérennisation de ce dispositif de mutualisation, apprécié des utilisateurs malgré la complexité de sa mise en place, passe obligatoirement par une gestion unifiée des effectifs. La réduction de l'hétérogénéité des situations entre départements et la gestion des nombreux départs annoncés dans les prochaines années ne pouvait pas se satisfaire d'un processus décisionnel éclaté entre autant de points de décision ministériels, voire infra-ministériels pour ceux qui ont déconcentré leur gestion.

C'est la raison pour laquelle, en concertation avec les ministères concernés, la décision a été prise de regrouper au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'ensemble des crédits de titres 2 et les ETPT concernés sur un seul programme, le programme 333 (moyens mutualisés des services déconcentrés) des SPM.

Ce programme unique permet de piloter efficacement la montée en efficience du dispositif, de gérer de façon plus harmonieuse les compétences des agents des SIDSIC. Le transfert a été sans effet sur les modalités de gestion des agents, qui continueront à être gérés et payés par leur ministère d'origine. Seule la paie est désormais imputée sur le programme des SPM. L'adaptation du format des SIDSIC et l'application du schéma d'emploi sont à présent effectués dans un cadre unifié et coordonné.

### La gestion budgétaire 2015 du programme 333

2015 est la cinquième année de gestion du programme 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » après sa création en loi de finances 2011. Dans un contexte budgétaire contraint, les objectifs fixés en projet de loi de finances pour 2015, visaient à poursuivre la rationalisation et l'optimisation des moyens de fonctionnement des DDI et ceux relatifs aux charges immobilières des administrations occupantes.

En s'appuyant sur une connaissance encore améliorée des déterminants de la dépense, le dialogue de gestion a été mené dans un objectif de convergence des dotations entre régions en s'appuyant sur des outils d'analyse budgétaires uniformisés et partagés entre les différents acteurs du programme. Ces outils auquel s'ajoute la mise en place d'une programmation pluriannuelle ont, en outre, permis de préparer les dialogues de gestion pour 2016 (en automne 2015) sur la base du format des nouvelles régions.

Malgré les contraintes pesant sur l'ensemble des budgets de fonctionnement des administrations, les ressources ouvertes en loi de finances sur le P333 assurent aux services déconcentrés relevant du programme les moyens indispensables à leur fonctionnement, tout en participant aux efforts d'économies et de réduction de la dépense.

Les crédits ouverts en loi de finances initiale 2015 (**487,3 M€** en AE et **432,4 M€** en CP) ont été modifiés en cours de gestion (lois de finances rectificatives, arrêtés de reports, fonds de concours, décret d'avance) pour aboutir au 31 décembre 2015 à une ressource de **479,5 M€** en AE et **429,9 M€** en CP. La consommation a été de **401,7 M€** et de **423,3 M€** en CP soit un taux de consommation de **83,8%** en AE et **98,5%** en CP. La dépense étant essentiellement déconcentrée, ce résultat confirme l'amélioration significative de la gestion budgétaire locale (régionale comme départementale) déjà constatée en 2014.

Les principaux événements de gestion sont :

- la poursuite de la réduction du parc automobile (- 4%) ;
- le début du déploiement de la téléphonie sur IP dans 4 DDI et la mutualisation des autocom avec les préfectures ;
- le renouvellement du parc de moyens d'impression à l'occasion du déploiement d'un nouveau marché ;
- le déploiement de marchés interministériels d'électricité et de gaz générateurs de 10% d'économies sur les fournitures de fluides ;
- la poursuite des regroupements de services afin de rationaliser les implantations et augmenter l'efficacité des services (DDCSPP à Colmar et à Mont de Marsan, DDSC à Macon, DDTM de Rouen).

*C'était le 15 janvier 2015*

## Proclamation de la composition du comité technique des DDI



À l'issue des élections des comités techniques des directions départementales interministérielles (DDI) qui se sont tenues en décembre 2014, la proclamation officielle des résultats a eu lieu en présence des DRH des ministères et des organisations syndicales concernées lors d'une cérémonie de signature des deux arrêtés relatifs au comité technique des DDI, présidée par le SGG.

Le SGG a souligné notamment deux sources de satisfaction : d'une part, le fonctionnement du comité technique (CT) des DDI et la qualité du dialogue qu'il a permis d'instituer, et d'autre part, le remarquable taux de participation pour l'élection des CT des DDI, de 83,5% (contre 52,8% pour l'ensemble de la fonction publique), qui témoigne de l'intérêt des agents pour ces structures encore jeunes.

### 3. Les chantiers de modernisation

## 3.1. L'opération Ségur-Fontenoy 3.20

### 3.1.1. Un calendrier respecté

Après un démarrage effectif le 22 janvier 2015, les travaux de restructuration de l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy se sont poursuivis conformément au calendrier prévisionnel. Les démolitions du bâtiment Fontenoy ont été achevées fin septembre puis celles du bâtiment Ségur en novembre ainsi que le gros œuvre du parc de stationnement et des cuisines du restaurant. Le bâtiment Fontenoy a été mis hors d'eau et hors d'air fin octobre et ses façades ravalées. Le bâtiment-pont, construction neuve reliant les bâtiments Fontenoy et Ségur entre le 2<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> étage, a fini d'être édifié en décembre. Il sera livré fin juin 2016 en même temps que le bâtiment Fontenoy.



Le macrozoning de ce dernier a été mis au point entre le 5 janvier et le 25 février 2015, en concertation avec le Défenseur des droits et la CNIL qui occuperont ses 7 étages. La phase d'élaboration du microzoning s'est quant à elle déroulée entre septembre et novembre, avec des plans approuvés par les CHSCT du Défenseur des droits et de la CNIL puis validés par le Comité de suivi réunissant l'Etat et la Sovafim fin novembre, comme le prévoit le bail en l'état futur d'achèvement (BEFA).

Le macrozoning du bâtiment Ségur a été élaboré entre septembre et fin novembre, en association avec chacune des entités rejoignant ce bâtiment, en prenant en compte les évolutions des postes de travail intervenues entre 2012 et 2015 et en respectant les principes d'implantation préalablement définis : les structures ayant un lien avec la documentation seront localisées dans les étages situés au-dessus du centre de documentation, celles exerçant des fonctions support ou des missions liées à la communication seront positionnées dans l'angle opposé du bâtiment, tandis que les autorités administratives indépendantes ou les services travaillant en étroite collaboration avec d'autres entités présentes sur le site seront à proximité de celles-ci.

### 3.1.2. La préparation de l'emménagement

Les différents groupes de travail, dans lesquels sont représentés les entités rejoignant le site Ségur-Fontenoy, ont continué leurs travaux visant à définir les équipements, organisations et services à déployer sur le site Ségur-Fontenoy pour y créer un cadre de travail moderne et fonctionnel permettant de faire évoluer les modes de travail, d'offrir de nouveaux services aux agents et d'optimiser les ressources.

Il a ainsi été proposé de retenir une gamme de mobilier unique pour les postes de travail des agents afin de disposer d'un mobilier neuf et homogène, adapté à la configuration des locaux, et de pouvoir plus facilement procéder à des évolutions d'aménagement tout en favorisant l'équité entre les futurs utilisateurs du site.

Deux gammes de mobilier, disponibles via les marchés UGAP, ont été sélectionnées et installées dans l'espace témoin aménagé sur le chantier qu'ont visité des collègues représentant les agents (CHSCT, directeurs, secrétaires généraux, correspondants RH de la DSAF, correspondants logistique) qui se sont exprimés à plus de 70% pour l'une des deux gammes. Une gamme spécifique a, par ailleurs, été choisie pour le mobilier des directeurs.

Un recensement du mobilier existant au sein des administrations rejoignant le site Ségur-Fontenoy a été réalisé pour déterminer les modalités de réutilisation, de cession à d'autres administrations ou de destruction en fonction de l'état des meubles inventoriés.



Les principes de sûreté, liés notamment à la circulation dans le bâtiment, au respect des normes en matière de conservation de documents classifiés et à l'exploitation des locaux techniques (salle serveurs, locaux techniques d'étage), ont été arrêtés permettant de préciser les organisations et aménagements à prévoir.

Une solution de téléphonie fixe sur IP sera installée sur le site Ségur-Fontenoy puis étendue aux sites conservés à proximité de l'hôtel Matignon à la place du système analogique actuel. La solution technique de cette téléphonie sur IP a été retenue à l'automne 2015 dans la perspective de sa mise en place pour l'emménagement du Défenseur des droits et de la CNIL à la rentrée 2016.

Un travail important a été engagé pour résorber les 4,2 kilomètres de passifs d'archives répertoriés en 2014. Fin 2015, 49% de ces passifs avaient été traités.

Le site accueillera une crèche de 34 berceaux. Une étude précise des besoins a été réalisée à travers une analyse des données sociales, des entretiens individuels et un questionnaire en ligne auquel pouvaient répondre tous les agents travaillant au sein d'autorités administratives indépendantes et de services placés auprès du Premier ministre. Pour 96% des 629 personnes qui ont répondu à cette enquête, cette crèche est une très bonne initiative. 92% considèrent qu'elle complète bien l'action sociale des SPM et 200 répondants ont déclaré être potentiellement intéressés par une place dans cette future crèche, corroborant les enseignements de l'analyse des données sociales et les entretiens.

Enfin, les groupes de travail sont également chargés de proposer les organisations cibles des fonctions support amenées à être mutualisées du fait du regroupement, sur un même site, de structures appartenant à un même périmètre.

C'est dans ce cadre qu'a été définie l'organisation de la fonction documentation avec un projet d'organigramme pour le futur centre de documentation et le réseau des documentalistes spécialisés au sein des entités. Des sous-groupes de travail ont été constitués pour élaborer les cibles des fonctions finances : BOP soutien mutualisé, centre de services partagés financier unique, fusion des régies, centralisation de la gestion des missions et déplacements, ou encore création d'un pôle de l'achat.

De même, des groupes projet ont été mis en place dans le domaine des ressources humaines pour définir les harmonisations et convergences possibles en matière de recrutement et de mobilité, de gestion du temps, ou encore de pratique du dialogue social.

### 3.1.3. Les premières actions de communication et de conduite du changement

Un plan de communication et de conduite du changement a été élaboré par la Direction de programme Ségur-Fontenoy et les premières actions ont été mises en œuvre au dernier trimestre. Un réseau de correspondants « Conduite du changement » a été constitué afin de les associer à la conception et la réalisation des actions et supports d'information et de pouvoir s'appuyer sur des relais pour diffuser en interne l'information sur l'opération Ségur-Fontenoy et faire remonter les interrogations et craintes des agents.

La rubrique sur Matignon Infos Services, dédiée à l'opération, a été actualisée et enrichie avec de nouveaux contenus. Ces éléments ont été transmis à toutes les entités concernées pour leur permettre d'alimenter leurs intranets et autres supports de communication interne.

Une lettre d'information, diffusée par voie électronique à tous les agents susceptibles de rejoindre le site Ségur-Fontenoy, a été créée avec une périodicité mensuelle. Elle a pour objectifs de faire un point régulier sur l'avancement de l'opération, présenter le futur environnement de travail et les différents services qui seront proposés sur place, donner les informations pratiques sur le déménagement et favoriser une meilleure connaissance respective des entités emménageant sur site.

Une plaquette de présentation générale du site Ségur-Fontenoy et de l'opération a également été réalisée. Elle a vocation à être présentée dans le cadre de réunions d'information ou de visites du site et est téléchargeable.

The collage consists of five overlapping documents:

- Document 1: Comment s'y rendre ?** - Focuses on transport options, including the Métro (Line 13, Stalingrad-Charonne) and bus lines (28, 85, 82, 87, 89).
- Document 2: Qui ?** - Details the project's organization, including the Commission nationale consultative, the Commission générale de l'évaluation, and the Commission nationale d'évaluation.
- Document 3: Quel environnement de travail ?** - Shows images of modern office furniture (desks, chairs) and common areas like a lounge and a meeting room.
- Document 4: Quels services sur place ?** - Lists services such as printing, internet access, and a service desk.
- Document 5: Le calendrier** - A timeline from 2014 to 2017, highlighting key events like the start of construction, the move to the new site, and the completion of the project.

Un premier forum d'information, inauguré par le Secrétaire général du Gouvernement, a été organisé le 8 décembre 2015 à destination des personnels de la CNIL et du DDD pour leur présenter le site, les différents types d'espaces et leurs aménagements (bureaux, espaces ressources, salles de réunion), les services qui seront disponibles en 2016 puis en 2017 ainsi que les étapes avant l'emménagement. Il leur a également permis de poser directement leurs questions à l'équipe projet en charge de l'opération.

L'organisation de visites de l'espace témoin, destinées à permettre à tous les agents intéressés de venir découvrir leur futur cadre de travail, a été mise en place fin 2015. Ces visites ont démarré dès le début janvier 2016 avec les agents du Défenseur des droits et de la CNIL puis proposées à toutes les entités concernées.

## C'était en décembre 2015 - Première lettre « 3.20 INFO »



Cette lettre d'information mensuelle est diffusée auprès des agents des structures qui rejoindront le site Ségur-Fontenoy en 2016 et 2017. L'éditorial du premier numéro était un message de Marc Guillaume, Secrétaire général du Gouvernement :

« Je suis heureux d'introduire cette première lettre d'information que vous recevrez jusqu'à votre installation dans vos futurs bureaux, situés 3 place de Fontenoy et 20 avenue de Ségur. Ces deux adresses donnent son nom à cette opération dont l'ambition est d'améliorer tout à la fois la performance et la qualité de vie au travail.

L'opération 3.20 c'est, d'abord, l'opportunité unique de regrouper, sur un même site, dans le centre de Paris, des autorités administratives indépendantes et des services placés auprès du Premier ministre.

Elle permettra d'offrir à chacune de ces autorités et à chacun de ces services un cadre de travail renouvelé. Elle doit aussi se traduire par un renfort de leurs travaux communs et par une optimisation de l'organisation et des moyens de leurs fonctions support.

Cette opération fera également bénéficier plus de 2 000 agents de conditions de travail répondant aux normes environnementales et d'accessibilité les plus récentes.

Nous devons être exemplaires dans la conduite et la réussite de ce regroupement qui constitue un changement important. La DSAF du Premier ministre vous accompagnera tout au long de cette transition. »

## 3.2. La mutualisation des fonctions support

### 3.2.1. La mutualisation dans le cadre de l'opération Ségur-Fontenoy

► **Le regroupement d'une vingtaine d'entités sur le site Ségur-Fontenoy est l'occasion de mutualiser certaines fonctions support dans le but d'optimiser les ressources et d'améliorer le service rendu.**

Un programme de mutualisation a été arrêté en juillet 2015 par la Directrice de cabinet du Premier ministre et par le SGG. Il dresse la liste des fonctions concernées : les finances-achats avec un centre de services partagés financiers unique, la fusion des régies, la gestion des missions et déplacements ainsi que la mise en place d'un pôle de l'achat et un BOP soutien mutualisé, les ressources humaines avec la gestion centralisée de la paye, les ressources documentaires avec la création d'un centre de documentation mutualisé, ou encore la logistique ainsi que les systèmes d'information et la téléphonie.

La volonté de mutualiser ces fonctions support répond à trois objectifs principaux. Tout d'abord, elle donne la possibilité aux entités de se recentrer sur leur cœur de métier. La mise en commun des ressources permet également d'atteindre une taille critique dont ne peuvent disposer les petites structures. La mutualisation favorise ainsi l'accès, pour toutes les entités présentes à Ségur-Fontenoy, aux mêmes prestations de services et de qualité équivalente. Enfin, la mutualisation se traduira par une optimisation des coûts et des moyens.

► **La mutualisation de certaines fonctions est susceptible d'entraîner une mobilité pour une partie des agents occupant ces fonctions. Un accompagnement RH est donc mis en place à leur attention.**

Trois principes fondateurs constituent la base de la démarche d'accompagnement. Le premier est la transparence sur l'ouverture et le pourvoi des postes afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de pouvoir candidater. A cet effet, des réunions d'information seront organisées pour que tous aient connaissance des postes qui sont proposés et des missions associées ainsi que des modalités et échéances de candidature. Le deuxième principe réside dans la mise en œuvre d'une priorité ministérielle. Les postes ouverts sur les fonctions support mutualisées seront ainsi publiés sur une bourse d'emplois interne, consultable sur Matignon Info Services, et proposés prioritairement aux agents en poste dans les entités rejoignant le site Ségur-Fontenoy. Enfin, tous les agents concernés pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé, grâce à la mise en place d'une Antenne RH dédiée et à la mise à disposition d'outils de mobilité appropriés.

Une boîte à outils, comprenant une sélection d'outils mobilisables, a été élaborée. Selon le besoin de l'agent et l'avancement de son projet professionnel, plusieurs actions pourront être engagées : ateliers CV, lettre de motivation et préparation aux entretiens, bilans professionnels, plans de formation, tutorat.

### 3.2.2. La mutualisation dans les services déconcentrés

► Suite à la création au sein des Secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) d'un pôle de la coordination interministérielle de la déconcentration, de la modernisation et des mutualisations piloté par un nouvel adjoint (circulaire du 29 septembre 2015 et décret n° 2015-1894 du 29 décembre 2015 relatif aux missions des SGAR), un groupe de réflexion sur les mutualisations a été mis en place par la DSAF en novembre 2015 avec six SGAR, la Mission de coordination nationale pour la réforme de l'Etat (MICORE) et le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP).

Ce groupe piloté par la DSAF (sous-direction du pilotage des services déconcentrés, SDPSD) devait notamment examiner les conditions de mise en œuvre de la décision figurant dans la communication du Conseil des Ministres du 31 juillet 2015 : « *Les fonctions supports des administrations de l'État [seront] mutualisées dans chaque ville, à l'image de ce que font les collectivités locales* ».

#### Les propositions du groupe de réflexion

Dans l'esprit de la charte de déconcentration, il convient de rappeler que les préfets ont la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre les mutualisations suivant un cadrage général national, en s'appuyant sur le pôle « modernisation et mutualisation » du SGAR.

Le groupe a émis la proposition d'organiser une gouvernance au niveau interministériel afin de veiller à la cohérence des instructions thématiques des différentes directions centrales (future DIE, DAE, DINSIC, DGAFP...), d'organiser un réseau d'échanges entre SGAR. Ces échanges trouvent leur place au sein des réunions mensuelles des SGAR, certains sujets pouvant être préparés avec les adjoints en charge du pôle de coordination interministérielle des mutualisations. Les propositions formulées peuvent ensuite être soumises à la validation de la conférence nationale d'administration territoriale de l'Etat (CNATE).

Cinq domaines d'actions sont plus particulièrement ciblés : les achats, l'immobilier, les SIC, les RH, le parc automobile.

Au niveau local, l'objectif est de laisser chaque échelon territorial décider des mutualisations relevant de son ressort : régional, départemental ou infra-départemental (arrondissement, ville, site). Sous l'autorité des préfets de région, deux types de mutualisations peuvent ainsi être envisagées :

- des mutualisations s'imposant à l'ensemble de l'échelon territorial (décision prescriptive), qui devront être évaluées ;
- des mutualisations décidées par l'échelon territorial inférieur (département, arrondissement ou site) pour lesquelles les SGAR joueront un rôle d'animation, de pilotage et de conseil.

Trois études ont par ailleurs été programmées et lancées avec les régions volontaires pour confronter les réflexions menées et les réalités opérationnelles qu'elles recouvrent :

- **Cartographie régionale des mutualisations en Provence – Alpes – Côte d'Azur**

L'étude porte sur l'élaboration d'un modèle de cartographie régionale des mutualisations permettant d'orienter la rédaction des schémas de mutualisation.

Il s'agit, pour chaque thème de mutualisation et type de territoire, d'évaluer son caractère opérationnel en tenant compte de la diversité régionale (départements alpins ruraux, départements littoraux urbains, territoires enclavés, métropole), de la disparité des moyens sur les compétences transverses (pôle d'experts, secrétariats généraux restreints, services importants et structurés, services proches du seuil de viabilité) et du type de mutualisation (juridique, achats, budget, ingénierie SIC, arbre de Noël, mutualisations liées au site, parc automobile, standard, accueil, secrétariat, restauration collective, médecine de prévention).

L'objectif poursuivi est de mettre à disposition des préfets de région un outil de cartographie régionale adaptable au contexte local pour identifier, par zone et par thème, le niveau pertinent de décision sur les mutualisations.

- **Maisons de l'État en Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées**

L'étude a pour objet l'examen des conditions et modalités de mutualisation dans les maisons de l'État existantes ou en cours de création. Elle vise à poser le cadre de mutualisation maximale auquel peut recourir un projet de maison de l'État (prestations liées au site, parc automobile, standard, accueil, secrétariat, restauration collective, médecine de prévention).

L'objectif est de proposer un guide pour une démarche de mutualisation transversale pouvant être utilisé par les services concernés dès la conception d'un projet de maison de l'État.

- **Sites en multi-occupation en Pays de la Loire**

L'étude conduite à partir de l'expérience de sites multi-occupants significatifs comme le site du Paixhans au Mans ou celui de la cité administrative de La Roche-sur-Yon, a pour but d'effectuer un état des lieux assorti d'un diagnostic sur les mutualisations effectives et les causes de non-réalisation de mutualisations complémentaires.

L'analyse à conduire devra identifier les éventuelles difficultés juridiques, budgétaires ou d'acceptabilité sociale ainsi que les moyens de nature à lever les obstacles rencontrés.

### 3.3. La préparation du déploiement de RenoirRH

RenoirRH

- **La DSAF a poursuivi en 2015 les travaux précédemment engagés sur la construction du nouveau système d'information des ressources humaines interministériel (OSIRH, nommé RENOIRH) avec le Centre Interministériel des Services Informatiques relatifs aux Ressources Humaines (le CISIRH ayant pris la suite de l'opérateur national de paye en 2014).**

Suite au choix des ministères de la culture et de la communication (MCC) et des ministères sociaux (MCAS) de s'engager à déployer RenoirRH dès janvier 2016, la DSAF a quant à elle poursuivi son étude et sa réflexion sur les scénarios de déploiement possibles de RenoirRH, en tenant compte de ses grands enjeux et échéances internes.

Le scénario retenu, compte tenu des échéances électorales de 2017 et du projet majeur de déménagement sur le site de Ségur-Fontenoy à partir de fin 2016, a été de privilégier un déploiement en 2 paliers successifs, à savoir déploiement du socle de gestion administrative dès la fin 2016 puis pré-liquidation / paie en 2018.

La DSAF a confirmé son engagement par la constitution d'une équipe dédiée au sein de la SDRH, composée d'un directeur de projet et de deux agents ayant déjà participé aux travaux de conception détaillée de cette solution interministérielle.

Pour anticiper et quantifier les futurs travaux à mener, une étude sur la qualité des données issues des outils existants a été menée sur la fin 2015. Celle-ci a révélé une bonne qualité générale des données.

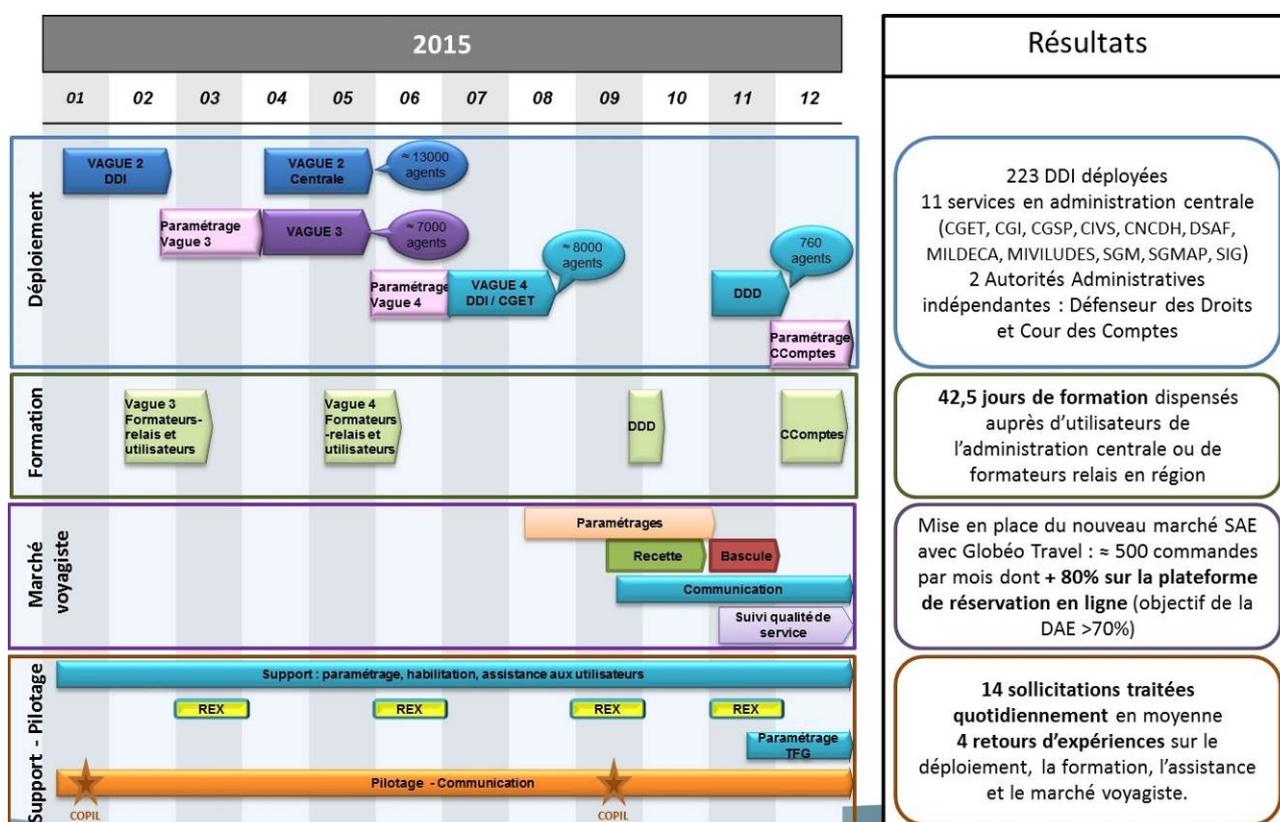
## 3.4. La dématérialisation

### 3.4.1. Chorus DT



- L'année 2015 a été marquée par plusieurs vagues successives de déploiement de l'outil de gestion dématérialisée des déplacements Chorus-DT (Déplacements Temporaires), tant dans les services centraux que dans les autorités administratives indépendantes, ainsi que dans la quasi-totalité des directions départementales interministérielles.

L'outil a en outre été paramétré pour tenir compte du changement, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015, du titulaire du marché de prestations de voyage (Globéo, en lieu et place de Carlson Wagons-Lits).



Sur le périmètre élargi des SPM (DSAF, services soutenus par la DSAF, directions départementales interministérielles, Défenseur des droits, Commissariat général à l'égalité des territoires), 73 158 ordres de missions ont été instruits en 2015 dans le logiciel Chorus-DT.

Sur le périmètre directement suivi par le bureau de la gestion financière de la DSAF, 2 502 ordres de mission ont été instruits en 2015 dans le logiciel Chorus-DT, soit 43 % des ordres de mission gérés par la DSAF (contre respectivement 616 ordres de mission et 11 % en 2014).

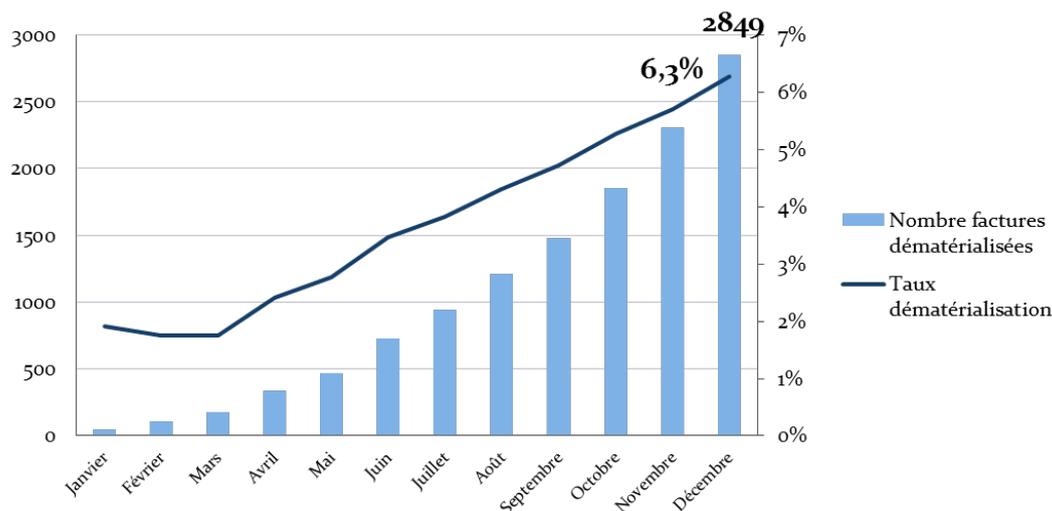
### 3.4.2. La dématérialisation des factures

► L'année 2015 a marqué une étape très importante de montée en puissance de la dématérialisation des factures.

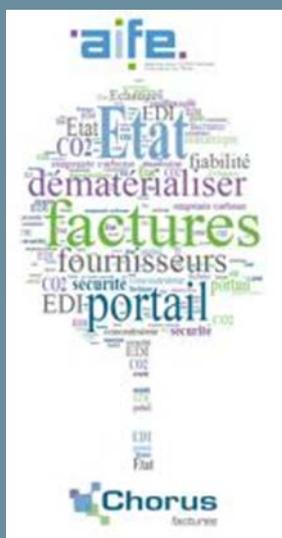
L'objectif de 2 500 factures dématérialisées sur l'ensemble du périmètre des SPM a été nettement dépassé, avec 2 849 factures, soit onze fois plus qu'en 2014. Le taux de dématérialisation est de 6% sur 2015, et atteint même 10% sur les derniers mois de l'année.

Les services de la DSAF sont particulièrement volontaristes sur cette démarche : en décembre 2015, 29% des factures de la DPL et 23% des factures de la DSI étaient dématérialisées.

Évolution cumulée de la dématérialisation en nombre de factures et taux de dématérialisation



#### C'était le 23 mars 2015 - Les SPM invitent leurs fournisseurs à la dématérialisation



Le 23 mars, les SPM accueillent les fournisseurs à une présentation sur la dématérialisation des factures via l'outil Chorus-factures.

Cette dématérialisation représente un enjeu important pour la modernisation de l'État et pour les entreprises ; le passage à la facturation électronique sera obligatoire entre 2017 et 2020, selon la taille de l'établissement.

Pour tous, elle permet des gains financiers et environnementaux importants, une meilleure traçabilité et une amélioration des processus de traitement, tant pour l'État que pour les entreprises.

Afin d'encourager au plus tôt la dématérialisation, les entités du périmètre des SPM ont convié leurs principaux fournisseurs à une réunion de présentation des solutions de dématérialisation fiscales.

Accueillis par le Contrôleur budgétaire et comptable ministériel, les référents dématérialisation des entités du périmètre, des intervenants de l'AIFE et l'équipe-projet du SIFE, une cinquantaine de fournisseurs ont bénéficié d'une démonstration de l'outil Chorus-factures dédié à la dématérialisation des factures et mis à la disposition des fournisseurs de l'État.

Cette réunion a été l'occasion d'échanger directement avec les fournisseurs et de répondre à leurs questions.

Enfin, cette rencontre s'inscrit dans le cadre du Plan d'action ministériel de modernisation de la chaîne de la dépense mis en œuvre par les SPM.

## 3.5. La DSAF se transforme

### 3.5.1. La création de la MAP



► La Mission d'appui au pilotage (MAP) a été créée par l'arrêté du 27 mars 2015 (modifiant l'arrêté du 11 février 2011 portant organisation de la DSAF du Premier ministre). Elle assure des missions relatives à la relation « clients », à la communication interne, au pilotage et à la synthèse. En outre elle est en charge de la mise en œuvre du programme de mutualisation des fonctions support.

De façon plus illustrée, la MAP assure notamment les missions suivantes :



#### Relation client :

- suivi de l'arrivée et du départ de services ou d'autorités (accueil, coordination des interventions pilotées par les sous-directions / division),
- mise à jour du catalogue de l'offre de la DSAF (consultable en ligne sur Matignon Infos Services),
- mise à jour des organigrammes, gestion des accès à certains sites et applications (Chorus authentification forte notamment).



#### Communication interne :

- Intranet Matignon Infos Services (secrétariat du comité éditorial, fonction de webmestre),
- lettre interne « Passerelles » (lettre d'information mensuelle à destination des agents de la DSAF),
- Flash Info DSAF (brèves adressées par voie électronique aux agents de la DSAF).

#### Pilotage, synthèse :

- suivi d'audits / inspections (Cour des comptes notamment),
- rédaction de rapports périodiques (dossier ministre, rapport d'activité, bilan Etat exemplaire, Plan de continuité d'activité),
- relations avec l'agence pour le patrimoine immatériel de l'Etat (location de sites pour des tournages notamment),
- tableau de bord du comité de direction (CODIR).

#### Mise en œuvre du programme de mutualisation des fonctions support :

En lien étroit avec les sous-directions/divisions et la direction de programme :

- pilotage de la conduite des mutualisations prévues par l'opération Ségur-Fontenoy,
- accompagnement des agents occupant ces fonctions devant faire une mobilité.



*C'était en novembre 2015*

## Nouveau format de « Passerelles », l'infolettre de la DSAF



Cette publication est désormais mensuelle et accessible à tous les agents des SPM et dans un nouveau format.

Elle permet de mieux connaître les métiers et les agents de la direction qui assurent au quotidien les fonctions de soutien financier, logistique, informatique/téléphonique et de gestion des ressources humaines pour un grand nombre de services centraux et déconcentrés.

Elle informe des temps forts de la direction, ainsi que des principaux mouvements de personnel en charge de la gestion des dossiers.

Un "zoom du mois" développe un sujet particulier sous forme d'interview ou de mini dossier.

Enfin, des numéros spéciaux, rythmés par l'actualité, sont également diffusés. Les numéros de "Passerelles" sont accessibles depuis la page DSAF de la rubrique Panorama des SPM.

### 3.5.2. L'élaboration d'une feuille de route

La DSAF est en mouvement et plusieurs chantiers structurants vont faire évoluer ses façons de travailler et d'interagir avec les entités soutenues : l'opération Ségur-Fontenoy 3.20, la réforme territoriale ou encore la modernisation des outils informatiques avec notamment le déploiement du système d'information des ressources humaines RenoiRH.

C'est pourquoi le DSAF a décidé d'établir une *feuille de route 2016-2018* dont l'objectif est de mettre en perspective ces chantiers et de donner une vision d'ensemble de l'action de la DSAF. Celle-ci constituera notre document de référence pour les années à venir. Au-delà des projets, elle devra veiller à prendre en compte trois dimensions prioritaires : la satisfaction des entités soutenues, l'optimisation et la maîtrise de nos processus internes, la satisfaction de nos agents.

Les travaux d'élaboration ont été lancés en décembre 2015 via la tenue ou la préparation :

- de séminaires de travail avec les cadres de chaque entité de la DSAF (sous-direction/division) ;
- d'un diagnostic conduit par quatre cadres pour rencontrer individuellement un échantillon d'agents ;
- d'un appel aux contributions et propositions de l'ensemble des agents de la DSAF, via une «boîte à idées » électronique et physique.

## Annexes - les moyens de la DSAF

### 3.6. ANNEXE 1 – Les moyens humains

Le tableau ci-après rend compte des effectifs physiques de la DSAF au 31 décembre 2015. Pour un décompte en équivalent temps plein travaillé (ETPT), le lecteur se reportera au volet budgétaire de la présente section :

<b>Direction et fonctions transverses</b>	<b>20</b>
<i>dont :</i>	
• <i>mission d'appui au pilotage</i>	9
<b>Sous-direction des ressources humaines (SDRH)</b>	<b>67</b>
<i>dont :</i>	
• <i>bureau de la gestion des ressources humaines</i>	8
• <i>bureau de la gestion des contractuels</i>	8
• <i>bureau de la gestion des personnels titulaires</i>	21
• <i>bureau de la formation et de l'action sociale</i>	20
• <i>bureau des affaires contentieuses</i>	3
<b>Sous-direction de la programmation et des affaires financières (SDPAFi)</b>	<b>76</b>
<i>dont :</i>	
• <i>bureau du budget</i>	11
• <i>bureau de la gestion financière</i>	12
• <i>bureau des achats ministériels</i>	17
• <i>centre de services partagés financiers</i>	20
• <i>cellule des systèmes d'information financiers de l'Etat</i>	6
<b>Sous-direction du pilotage des services déconcentrés (SDPSD)</b>	<b>33</b>
<i>dont :</i>	
• <i>bureau de la coordination, de l'animation et de la modernisation</i>	10
• <i>bureau de la gestion des emplois déconcentrés</i>	7
• <i>bureau du budget et des moyens mutualisés</i>	8
<b>Division du patrimoine et de la logistique (DPL)</b>	<b>209</b>
<i>dont :</i>	
• <i>bureau de la logistique</i>	77
• <i>bureau de la politique immobilière</i>	18
• <i>bureau de la valorisation du cadre de vie</i>	7
• <i>bureau du transport automobile (dont 56 conducteurs)</i>	81
<b>Division des systèmes d'information (DSI)</b>	<b>82</b>
<i>dont :</i>	
• <i>bureau de l'urbanisation et des projets métiers</i>	16
• <i>bureau de l'intégration et des opérations</i>	39
• <i>standard</i>	14
<b>Service médical</b>	<b>6</b>
<b>Total des effectifs</b>	<b>493</b>

## 3.7. ANNEXE 2 – Les moyens budgétaires

Les crédits portés par la DSAF sont inscrits en loi de finances sur l'action 10 « Soutien » du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental ». En gestion, ces crédits sont inscrits au budget opérationnel de programme (BOP) « Soutien » du même programme ; le responsable de ce BOP est le DSAF.

Hors titre 2, ces crédits ont vocation à couvrir les dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'intervention des services soutenus dans le périmètre (cabinets, secrétariat général du Gouvernement, DSAF, instances rattachées aux SPM, etc.). S'agissant des effectifs et des dépenses de rémunération en revanche, les dotations et consommations présentées ci-après ne concernent que la DSAF *stricto sensu*.

La DSAF dispose également de crédits sur le programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État ». Ces crédits ne peuvent être mobilisés que pour les dépenses liées au patrimoine immobilier de l'État.

### 1) La dotation 2015

#### a) *Programme 129 « Coordination du travail gouvernemental »*

La dotation 2015 inscrite en loi de finances initiale (LFI) pour la DSAF s'élevait à :

- 36,8 M€ en titre 2 (dépenses de personnels) pour un plafond de 502 équivalents temps pleins travaillés (ETPT) ;
- 38,6 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 42,4 M€ en crédits de paiement (CP) hors titre 2 (autres dépenses).

Après déduction de la réserve de précaution, report de crédits non consommés en 2014 et différents mouvements réalisés en cours de gestion 2015 (rattachement de fonds de concours et attributions de produits, réallocations de crédits entre BOP, surgels et annulations de crédits, transferts), les crédits mis à disposition de la DSAF en fin de gestion 2015 étaient de 38,5 M€ en titre 2, 59,7 M€ en AE et 60,2 M€ en CP hors titre 2.

#### b) *Programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État »*

La dotation 2015 du BOP des SPM s'est élevée à 3 M€ en AE et 2,3 M€ en CP. Cette dotation a été modifiée par France Domaine en cours de gestion 2015 et a été portée à 2,7 M€ de CP. En fin de gestion, des crédits non consommés (0,3 M€ en CP) ont été remontés au niveau du programme 309 à la demande de France Domaine.

Les crédits de la DSAF au sein de ce BOP (qui regroupe par ailleurs des crédits de la Cour des comptes et du Conseil d'Etat), se sont élevés pour 2015 à 1,6 M€ en AE et 1,8 M€ en CP. Cette ressource de la DSAF a été complétée par un report de 0,8 M€ d'AE affectées sur des tranches fonctionnelles mais non engagées, portant la ressource en AE de la DSAF à 2,4 M€.

### 2) Les crédits consommés

#### a) *Programme 129 « Coordination du travail gouvernemental »*

Sur le titre 2, la masse salariale consommée représente 38,2 M€ (2 523 ETPT), niveau d'exécution couvert par la ressource du BOP Soutien.

Hors titre 2, les dépenses constatées dans le périmètre de la DSAF (action 10 du programme 129) se sont élevées à 48,1 M€ en AE et 52,9 M€ en CP et portent sur des dépenses de

fonctionnement (44,6 M€ en AE et 49,4 M€ en CP), des dépenses d'investissement (2,2 M€ en AE et CP) et de façon plus restreinte sur des dépenses d'intervention (1,3 M€ en AE et CP).

Les principaux postes de dépenses sont présentés ci-dessous :

Poste de dépense	Montant de la dépense (CP / M€)
Dépenses immobilières / coûts d'occupation T3	23,2
Fonctionnement courant logistique et dépenses automobiles	5,8
Frais de représentation et frais de déplacement (dont vols ETEC)	6,4
Dépenses informatiques et de télécommunications	9,0
Dépenses action sociale, formation, gratifications, frais de justice, accompagnement à la mobilité	3,4
Dispositif d'accompagnement et de formation des cadres dirigeants	0,6
Etudes, séminaires, communication et autres dépenses	1
Investissements immobiliers et logistiques	2,1
Investissements informatiques	0,1
Subventions DILCRA	1,1
Frais d'adhésion à l'OGP ( <i>Open Government Partnership</i> )	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>52,9</b>

Les coûts immobiliers et les frais liés aux locaux hors dépenses d'investissement qui représentent 43,8% des dépenses totales, sont constitués à hauteur de 18,6 M€ de loyers et taxes associés, et de 4,6 M€ de coûts d'occupation (fluides, nettoyage des locaux, prestations d'accueil et de gardiennage, entretien et maintenance des locaux, espaces verts et équipements...).

L'exécution 2015 se caractérise par une augmentation des frais d'études, due en particulier au projet « Ségur-Fontenoy », le recours à des prestations intellectuelles importantes pour renforcer les équipes de la DSI, des charges plus importantes en matière de sécurisation des bâtiments, des subventions nouvelles portées par la DILCRA. En raison des contraintes budgétaires, les investissements ont, en revanche, été moins importants qu'en 2014.

#### *b) Programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État »*

Les crédits consommés sur l'UO DSAF au titre de 2015 se répartissent comme suit :

- en AE : 2,2 M€ ont fait l'objet d'un engagement ;
- en CP : 1,8 M€ ont été consommés (dont 1,1 M€ sur titre 3 et 0,7 M€ sur titre 5).

Les principales dépenses réalisées en 2015 concernent :

- l'opération de restauration des murs de clôture et des portails du 68 rue de Bellechasse ;
- la restauration de la corniche et du balcon filant de l'immeuble de la rue Las Cases ;
- le marché de maintenance multitechnique préventive ;
- des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.